



Ambassade d'Israël



Actes du Colloque

Plaidoyer pour le dialogue interreligieux V « Religion, éducation et citoyenneté »

5 – 6 novembre 2013

Fondation Konrad Adenauer



Table des matières

	Page
Sommaire	2
Contexte et justification	3
Programme	4
Rapport Général	6
Conclusion et recommandations	16
Les systèmes d'enseignement traditionnel	19
L'enseignement catholique au Sénégal	25
L'enseignement public au Sénégal	40
L'enseignement islamique au Sénégal	48
Question « arabisante », cohésion nationale et Projet d'université « arabo-islamique »	54
Résultats des travaux des ateliers	57
Composition des ateliers	64
Composition du comité scientifique	66
Allocution du Nonce Apostolique	67
Allocution Représentante Résidente FKA	69
Allocution Sénateur Sidy Dieng	71

Colloque

« Plaidoyer pour le dialogue interreligieux – Religion, éducation et citoyenneté »

Fondation Konrad Adenauer,
les mardi 5 et mercredi 6 novembre 2013

Contexte et justification

Dans le contexte d'une société sénégalaise où les différences et les diversités sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses, interpellent au dialogue pour surmonter les risques de fracture et pour s'enrichir de la différence et de la diversité, le dialogue interreligieux ne serait pas des moindres pour contribuer au développement intégral des individus et de toute la société, voire du pays.

Depuis quelques années, à la Fondation Konrad Adenauer, un groupe de réflexion - le comité scientifique du Colloque « Plaidoyer pour le dialogue interreligieux » - s'engage à promouvoir et à développer le dialogue interreligieux au Sénégal et dans la sous-région. Pour l'édition 2013, ce comité scientifique propose le thème suivant : « Religion, éducation et citoyenneté », qui sera organisé, les 5 et 6 novembre 2013 dans les locaux de la Fondation Konrad Adenauer.

En effet, le diagnostic des « produits » du système de l'éducation au Sénégal est devenu une matière à réflexion. D'importants problèmes dans tous les domaines de la vie publique et économique emmènent à penser que l'école qui en principe devrait donner à la société des personnes susceptibles de relever ces défis en devient plutôt la source. Est-ce la genèse du système qui doit être remise en cause, ou bien plutôt les composants du système, ou bien encore l'environnement sociétal ? On remarque un véritable essor d'écoles privées formelles et informelles ainsi qu'une réserve de certains parents par rapport à l'enseignement public.

La coexistence de plusieurs systèmes d'éducation au Sénégal présente certains dangers, mais offre aussi des potentialités pour le développement social, économique et culturel. Le colloque a pour but de montrer comment les systèmes d'éducation et les valeurs sociales, morales, spirituelles, citoyennes et républicaines qu'ils transmettent pourraient conduire à relever les défis actuels pour le développement de la société sénégalaise.

A ce colloque, des panels sont prévus sur les différents types d'enseignement au Sénégal, à savoir : l'enseignement traditionnel, l'enseignement catholique, l'enseignement islamique et l'enseignement public. Les communications seront suivies de débats et d'ateliers qui devront aboutir à la formulation de recommandations qui proposeront des pistes de réflexion pour que les pouvoirs publics, les acteurs de l'éducation et de la société puissent mieux s'impliquer dans la dynamique d'une évolution positive du système éducatif sénégalais et propulser ainsi le développement durable et paisible dans l'harmonie religieuse, culturelle et sociale.

Programme du colloque
Plaidoyer pour le dialogue interreligieux V
« **Religion, éducation et citoyenneté** »

5 – 6 novembre 2013

Lieu : Fondation Konrad Adenauer, (Stèle Mermoz, Dakar)

Mardi 5 novembre 2013

- 08h30 Mise en place des participants
- 09h00 **Ouverture, introduction**
Communications
- 09h15 Systèmes d'enseignement traditionnel (Père Jean-Claude Angoula, Professeur au Centre St Augustin, expert en religions traditionnelles)
- 09h45 Historique du système de l'enseignement public (M. Ibrahima Diagne, Inspecteur de l'enseignement Coordonnateur du Réseau Africain des Ingénieurs et Gestionnaires de la Formation)
- 10h15 *Pause café*
- 10h45 Historique de l'enseignement catholique (Frère Jean-Marie Thior, Secrétaire Général de l'Enseignement catholique au Sénégal)
- 11h15 Etat des lieux de l'enseignement islamique (M. Cheikh Mbow, Chef du département d'enseignement d'arabe au Ministère de l'éducation nationale)
- 11h45 **Débat** (Modérateur : Thomas Garrick)
- 13h30 *Pause déjeuner*
- 15h00 **Ateliers** (travailler selon des TDR précis). Pause café
- 17h00 Fin de la journée

Mercredi 6 novembre 2013

08h30 Mise en place des participants

09h00 Contribution du Pr. Bakary Sambe

09h15 Contribution du Pr. Abdoul Aziz Kébé

Présentation des résultats des travaux en ateliers

09h30 Présentation atelier 1 « Enseignement traditionnel et citoyenneté »

09h45 Présentation atelier 2 « Enseignement public »

10h00 Présentation atelier 3 « Enseignement catholique »

10h15 Présentation atelier 4 « Enseignement islamique »

10h30 **Débats.** (Modérateur Pape Ibrahima Beye)

12h00 *Pause café*

12h30 **Cérémonie de clôture** avec synthèse des travaux et lecture des recommandations, suivie d'un point de presse

Allocutions de

Mme Andrea Kolb, Représentante Résidente de la FKA

M le Sénateur Sidy Dieng, Président de ASECOD

M le Recteur de l'UCAD

S.E. M l'Ambassadeur d'Israël

S.E. le Khalife de Pire

S. E. le Nonce Apostolique

S.E. le Ministre de l'Education Nationale

13h30 *Déjeuner* et fin du colloque

RAPPORT GENERAL

DU COLLOQUE SUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

« Religion éducation et citoyenneté »

Dakar, 05-06 Novembre 2013

Les mardi 5 et mercredi 6 novembre 2013 s'est tenu à la Fondation Konrad Adenauer (FKA) le 5eme Colloque **Plaidoyer pour le dialogue interreligieux** « Religion, éducation et citoyenneté » fut le thème choisi cette année par le comité scientifique pour souligner l'interaction entre les religions et le système éducatif sénégalais. Ce colloque qui a vu la participation d'environ 200 personnes venues de différentes régions du Sénégal était organisé par la Fondation Konrad Adenauer (FKA) en partenariat avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Ambassade d'Israël et l'Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD).

1. Ouverture

La représentante résidente, Madame Andrea Kolb, après avoir salué les participants a présenté la Fondation Konrad Adenauer qui est une fondation politique allemande. Elle porte le nom de Konrad Adenauer, le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne après la Deuxième Guerre Mondiale. Les bases de ses activités sont les idéaux et convictions de la démocratie chrétienne : solidarité, liberté de l'individu, justice sociale, droits de l'homme, démocratie. Il va de soi que la doctrine sociale de l'église a largement inspiré le programme politique de la démocratie chrétienne en Allemagne. La Fondation est présente au Sénégal depuis 1976.

Elle a tenu à remercier et féliciter les membres du comité scientifique qui sous la conduite du Dr Ute G Bocandé, durant une année ont préparé ce colloque. Elle a remercié particulièrement les partenaires de la fondation à ce colloque, à savoir l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Ambassadeur d'Israël, l'Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD) ainsi que les conférenciers et les invités, tous spécialistes et acteurs des questions de l'éducation. Elle rappelle le caractère exemplaire du Sénégal dans le cadre de la cohabitation religieuse.

Abordant dans le même sujet, le Sénateur Sidy Dieng présente le Sénégal comme une terre de paix, de concorde et de dialogue. Il a évoqué l'exemple du président Léopold Sédar Senghor, de confession catholique, qui dirigea de 1960 à 1980 le Sénégal à majorité musulmane. Le Sénégal lui doit son ouverture au dialogue et à l'échange fructueux entre les religions et les peuples. L'ASECOD est partenaire de la fondation Konrad Adenauer depuis 2002, elle est née en 1969 en tant que « Club culturel Konrad Adenauer ».

Pr. Abdoul Aziz Kebe, représentant du recteur de l'UCAD, précise l'importance que revêt cette rencontre pour le monde universitaire. Les religions ne sont pas seulement des rituels, elles nous invitent à ne pas nous enfermer dans les rituels, mais à nous ouvrir pour la formation intégrale de l'homme. Pour le Professeur Buuba Diop, ancien médiateur de l'UCAD et membre du comité des concertations nationales pour l'éducation, le thème a un enjeu très fort, surtout que le colloque se tient la veille des Concertation Nationale pour l'éducation.

Ensuite, Mme Ute G Bocandé, représentante résidente adjointe, chargée de programmes et présidente du comité scientifique a campé le décor et a donné la parole aux différents conférenciers pour leurs communication.

2. Communications

Deux communications ont été présentées dans la première partie de la matinée, par le Père Jean-Claude Angoula, sociologue, Professeur au Centre St Augustin, expert en religions traditionnelles et Monsieur Ibrahima Diagne, Inspecteur de l'enseignement et Coordonnateur du Réseau Africain des Ingénieurs et Gestionnaires de la Formation.

2.1 Système d'enseignement traditionnel

Le Père Jean Claude ANGOULA a axé son intervention sur les caractéristiques, les techniques et structures de l'enseignement traditionnel en Afrique, et sur la perception que l'on a du système.

En effet, selon le père ANGOULA, le modèle d'enseignement traditionnel peut être défini comme un modèle qui est fondé sur les valeurs, traditions proprement africaines et qui est transmis de génération en génération dans les sociétés depuis l'Afrique précoloniale jusqu'à nos jours. C'est un modèle collectif et social, fonctionnel, oral, pragmatique, continu, mystique, homogène, polyvalent et intégrationniste. Dans ce modèle, l'enseignement est l'affaire de tous. Une des spécificités de cet enseignement est l'oralité.

Pour le Père ANGOULA, l'éducation traditionnelle est une éducation complète, en ce sens qu'elle vise la formation de tout l'homme. Elle est également intégrationniste car cherchant à faire de l'individu un membre à part entière du groupe. Le conférencier a rappelé que l'éducation traditionnelle était fondée sur une conception animiste et des croyances religieuses. Et qu'elle est entourée d'interdits qui font d'elle une réalité inviolable. Ainsi, selon lui, le système d'éducation traditionnelle repose sur des techniques ou méthodes d'éducation. Il s'agit entre autres de: légendes, de devinettes, de proverbes, de jeux, de rites d'initiation...

Par rapport à la structure du système d'éducation traditionnelle, Angoula a donné trois étapes :

Première : l'enfance (0-5 ans) : cette période est marquée essentiellement par le contact de l'enfant avec ses parents en général, et sa mère en particulier, jusqu'au sevrage.

Deuxième : éducation explicite (6-15 ans) : cette étape est marquée par la sensibilisation de l'enfant à un idéal de conduite acceptable et accepté par le groupe. L'enfant est réprimandé pour les fautes graves et encouragé lorsqu'il se comporte bien.

Troisième: l'entrée à la vie adulte : cette étape est la plus consciente. Elle est marquée par les rites d'initiation. L'individu est éprouvé et endurci, il sait ce que les autres attendent de lui et ce qu'il attend des autres.

Toutefois, il a été noté un problème de justice dans les systèmes éducatifs en vigueur dans nos Etats en Afrique. En effet selon le père Angoula, beaucoup pensent que le système d'enseignement traditionnel est un système dépassé, démodé qui ne fait pas le poids devant les systèmes occidentaux.

Pour finir, il a estimé qu'il y avait nécessité de penser l'éducation comme un lieu de négociation. Et pour cela, qu'il fallait renoncer à la prétention de soumettre l'éducation à un modèle unique ou à la réduire à quelques modèles ; cerner les enjeux qui sous tendent les concepts et certains discours unificateurs comme « c'est pareil », « c'est la même

chose », « c'est le système éducatif mondial qui l'impose, on y peut rien » à l'instar du système LMD.

2.2 Historique et état des lieux du système de l'enseignement public

A la suite du père Angoula, M. Ibrahim DIAGNE, inspecteur de l'enseignement et gestionnaire de la formation a axé son intervention sur quatre points : L'enseignement public pendant la période coloniale ; après les indépendances (1962) ; la réforme de 1971 (militantisme culturel) et la Situation actuelle depuis la Loi d'orientation de 1982 qui reproduit celle de 1971.

La première école publique au Sénégal voit le jour le 7 mars 1817 à saint Louis, mais elle ne durera que le temps d'une rose, car en 1841, l'enseignement sera confié à l'église catholique. Face aux sollicitations de la classe musulmane, le gouverneur Faidherbe tentera d'obtenir une école pour les musulmans jetant ainsi les bases de l'enseignement laïc. La première école laïque a été créée à Saint-Louis en 1857. Un autre ordre d'enseignement, L'Ecole des Fils de Chefs et Interprètes ou Ecole des Otages sera mise sur pied entre 1856-1871 et 1892-1903, année de création de l'école secondaire William Ponty.

Il faudra attendre 14 ans pour la mise sur pied des cours complémentaires à savoir le lycée Van Vollenhoven à Dakar et le lycée Faidherbe à Saint-Louis. Un an après est créée à Dakar l'Ecole de médecine. Signalons que le lycée Van Vollenhoven à Dakar et le lycée Faidherbe à Saint Louis deviendront en 1985 respectivement le lycée Lamine Gueye et le lycée Oumar F. Tall. Jusqu'en 1950, année de la création de l'Institut des Hautes Etudes de Dakar, les lycéens devaient se rendre en métropole pour entreprendre des études universitaires. Ils peuvent désormais suivre à Dakar des cours supérieurs de droit, de lettres, de sciences, de médecine et de pharmacie. Le 24 février 1957, l'Université de Dakar est créée à la suite du regroupement des instituts de Droit, de Sciences et des Lettres, érigés en facultés pour toute la Fédération de l'Afrique Occidentale Française. L'université sera officiellement inaugurée le 9 décembre 1959.

1962 reste une année mythique dans l'histoire du Sénégal, pas seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan académique avec la réforme du Système non adapté aux réalités du pays. Les écoles rurales seront créées dans les villages où seront dispensées la culture générale en saison sèche et l'agriculture en période d'hivernage. L'enseignement de la morale, du civisme et de la géographie éveillera la conscience nationale sur nos valeurs. Cependant, le français règne sans partage. La réforme de 1971 encore appelée militantisme culturel avec le concept d'enracinement et ouverture permettra de former des paysans capables de prendre en charge leur destin. L'histoire, la géographie, le français et la morale seront africanisés au mieux sénégalisés.

Pour finir, M. Diagne se désolera du fait que le système éducatif actuel du Sénégal perpétue le système hérité de l'époque coloniale. En réalité, le Territoire du Sénégal avait bénéficié très tôt d'un statut privilégié qui s'était traduit par une politique d'assimilation culturelle, tout au moins pour ce qui relève de l'enseignement

Après la pause café, nous avons eu dans la deuxième partie de la matinée deux autres communications présentées par le Frère Jean-Marie Thior, frère de saint Gabriel, Secrétaire Général de l'Enseignement catholique au Sénégal et de Monsieur Cheikh Mbow, Chef de département d'enseignement d'arabe au Ministère de l'éducation nationale.

2.3 Historique et état des lieux de l'enseignement catholique

Le Frère Jean-Marie Thior, secrétaire national de l'enseignement catholique au Sénégal a accentué son exposé sur quatre (4) points à savoir : l'historique, l'état actuel, les nouveaux chantiers et les défis de l'enseignement catholique.

Pour aborder le premier point, il a cité cette assertion : « l'histoire est le maître de la vie ». Ensuite, il a présenté l'enseignement catholique sur trois périodes importantes : la 1ère et la 2è moitié du XXe siècle et après la seconde guerre mondiale. Ce qui lui fait dire que : « l'école catholique au Sénégal est née dans un contexte colonial ».

C'est la période suivant la seconde guerre mondiale qui a été l'étape décisive. Depuis lors, les écoles catholiques se sont multipliées en milieu urbain et rural grâce. Le conférencier a rappelé que l'ONECS été reconnu d'utilité publique pour service rendu à la Nation, par Abdou Diouf Chef de l'Etat à l'époque, lors de son congrès tenu du 11 au 18 février 1988.

Aussi, le communicateur a indiqué que l'enseignement catholique revêt un caractère de service ecclésial et l'enseignement catholique à une mission de service public. Ce qui constitue selon lui une chance qui va permettre une meilleure cohabitation dans le système éducatif sénégalais.

Dans le second volet de son exposé, le secrétaire général de l'enseignement privé catholique au Sénégal a fait état de la situation actuelle de l'ordre d'enseignement en avançant des statistiques. Ainsi, pour l'année scolaire 2012-2013, dans les 7 diocèses du Sénégal, l'enseignement catholique compte :

295 établissements, 2 391 salles de cours, 99 071 élèves dont 47 913 garçons et 51 158 filles donc 51,64% de filles et 48,36% de garçons. 26 030 catholiques soit 26,27% et 73 041 musulmans soit 73,73%

3 196 enseignants engagés dont 1 857 hommes et 1 339 femmes

Les taux de réussite aux différents examens varient entre 82 % (BAC) et 99 % (Entrée en sixième).

En se basant sur ces chiffres, le Frère Jean-Marie Thior a laissé entendre que l'école catholique représente un maillon essentiel et un poids non négligent, dans le dispositif éducatif sénégalais.

Pour conclure, le Frère Jean-Marie Thior a déclaré que l'enseignement catholique essaie et essaiera toujours de prendre en compte les exigences sociales, et de surmonter les difficultés pour conduire ses élèves à l'interculturel, autrement dit au dialogue interreligieux.

2.4 Historique et état des lieux de l'enseignement islamique

Le professeur Cheikhou Mbow, responsable de l'enseignement arabe au ministère de l'éducation, s'est d'abord intéressé à l'intitulé du thème de cette année : Religion, Education, Citoyenneté. Trois points qui dictent le comportement de l'individu vis-à-vis de lui-même, de son prochain et de la société dans la quelle il vit. Quel lien peut-on établir entre le dialogue interreligieux et l'enseignement islamique?

Pour le conférencier, au Sénégal, l'enseignement arabe islamique a connu des fortunes diverses suivant les époques et les circonstances. La langue arabe est introduite au Sénégal avec de l'Islamisation du pays au 11ème siècle par le biais des caravanes. Durant la période précoloniale, cet apprentissage portait essentiellement sur le Coran, la grammaire arabe, le dogme, les pratiques culturelles et les transactions. Durant la période co-

loniale, le peuple sénégalais était déjà majoritairement composé de musulmans. Pour barrer la route à l'enseignement religieux qui occupe alors une place importante dans la société sénégalaise, a mis en place une batterie de mesures coercitives. L'enseignement du français a été ainsi priorisée au détriment de l'enseignement religieux. En outre, des écoles d'enseignement islamique ont été créées dans le souci de mieux contrôler l'enseignement arabe islamique au Sénégal.

Après les indépendances, il convient de distinguer deux grandes étapes : 1960-2002 marquée par l'émergence d'un mouvement syndical qui vient s'ajouter à l'effort des guides religieux et associations islamiques pour une meilleure prise en charge de l'enseignement islamique et 2002-2013 caractérisée par des signes de force dans la prise en charge des besoins éducatifs.

3. Débat

Un débat riche modéré par Monsieur Thomas Garrick, membre du comité scientifique a clôturé cette partie de la journée.

Au menu des échanges, les questions n'ont pas manqué. Mademoiselle Awa Ndiaye, étudiante en journalisme à l'Institut supérieur d'économie et de gestion (ISEG) a déploré « le fait que seul les riches et les nantis bénéficient de l'enseignement catholique en réalité, mais pas les pauvres ». De son côté, Nestor Bianquinch, boursier de la FKA a soulevé « les difficultés dans les collèges et les instituts vis-à-vis de l'enseignement islamique.

General Alain Pereira : Les enseignants sont t-ils des modèles de la citoyenneté ? Il interpelle les enseignants quant à leurs droits et mais aussi leurs devoirs. Avons-nous une langue alternative au français comme le wolof ?

Dr Sarr : Comment faire face aux problèmes de la mendicité au Sénégal ?

Abbe Théophile Bonang parle des processus efficaces d'intégration et de réconciliation dans la société traditionnelle.

Issa Laye Thiaw insiste sur les aspects pédagogiques des systèmes d'enseignement relayés par les religions traditionnelles dans l'éducation des enfants.

Colonel Babacar Diouf : Dans chaque espace religieux, on développe des valeurs. Qu'est ce qui est fait pour influencer sur la représentativité ? Lorsque l'enseignement est bien mené quelque soit le type d'enseignement, il développe obligatoirement la citoyenneté.

Mme Marie Seck soutient que l'école est laïque. Car la laïcité protège de tout débordement. C'est pourquoi elle en déduit que l'école est indépendante de la religion comme la république est indépendante de la religion.

Réponses de Monsieur Cheikh Mbow

Le conférencier s'est tout d'abord joint à la préoccupation de Monsieur Bianquinch. Toutefois, il a proposé de cultiver le dialogue islamo-chrétien pour pallier à des pareilles situations afin de pouvoir aplanir les divergences religieuses.

Réponse du frère Jean Marie Thior

Le frère Thior a affirmé que « l'enseignement catholique reste et demeure ouvert à tous sans distinction aucune ». Selon lui, il existe des préjugés qu'il convient d'éclaircir dorénavant. Il existe dans les écoles catholiques des musulmans qui bénéficient d'une exonération parfois totale de leur frais de scolarité.

A propos du voile, l'école catholique n'a jamais refusé personne. Le problème n'est pas le port du voile, d'ailleurs la plus part des établissements catholique ont des élèves voilées. Le véritable problème c'est le comportement qui s'en suit.

Réponses de Monsieur Diagne

Le français comme langue d'enseignement n'a pas été fustigée. Cependant, les techniciens doivent adapter les langues d'enseignement aux réalités socio culturelle du pays. L'enseignement privé aujourd'hui gagne de plus en plus de terrain. Il trouve paradoxal que certains de ceux qui gèrent l'enseignement public envoient leurs enfants dans les écoles privées. Education et citoyenneté : Cette question ne doit pas être uniquement prise en charge par l'école. Les autres composants doivent jouer leurs partitions. L'engagement citoyen dépasse de loin l'école, ce qui consiste à ne pas uniquement réclamer leurs droits, mais veiller également sur leurs devoirs. Parlant de la dimension environnementale, cette question est parfaitement prise en charge dans les cours de Science de la Vie et de la Terre (SVT) et cela doit appeler à la formation des enseignants.

4. Ateliers

Après la pause déjeuner, les participants se sont retrouver en atelier chacun selon son domaine de prédilection suivant les panels. La composition et les recommandations complètes des ateliers se trouvent en annexe.

Termes de référence des ateliers

Les ateliers doivent être d'excellents moments de partage après les communications des spécialistes. Il ne s'agira pas cependant de reprendre les discussions générales et les débats mais de permettre aux différents ateliers de répondre à des préoccupations claires qui doivent faciliter l'adoption de recommandations destinées aux différents acteurs et surtout aux décideurs.

OBJECTIF GENERAL : Il s'agit de proposer des recommandations pertinentes et des orientations claires pour un model éducatif qui prendrait mieux en compte la tryptique : Religion, Education et Citoyenneté.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

OS1- Relever les forces et les faiblesses de chaque système d'éducation par rapport à la citoyenneté,

OS2- Proposer des recommandations pertinentes pour une meilleure prise en charge de cette tryptique par chaque système d'éducation,

OS3- Présenter les solutions pour la mise en œuvre d'une politique d'enseignement inclusive, équitable et efficiente.

5. Contribution du Dr. Bakary Sambé

La deuxième journée (le mercredi 06 Novembre) a débuté avec une communication du Dr Bakary Sambé, enseignant chercheur au CER (Centre d'Etude des Religions) à l'université Gaston Berger de Saint Louis avec pour thème « NOTE ANALYTIQUE SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE ET DE L'ISLAM AU SENEGAL : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DES ENJEUX ET PRECONISATIONS ». En effet, monsieur Sambé, fustigeant la manière dont est traitée la question de l'enseignement de l'arabe et de l'islam au talibés et problèmes de la mendicité, estime que la problématique est beaucoup plus profonde. Il touche ainsi le réel problème des arabisants qui ont du mal à s'insérer dans la société. Interrogeant tout d'abord l'histoire, il essaye de présenter le problème dans sa situation actuelle avant de proposer quelques solutions.

On peut retenir entre autres que, les conquêtes des Almoravides et des Berbères du Sahara ne sont pas à l'origine du fait que l'islam soit la religion de la majorité des sénégalais, mais plutôt le mode d'islamisation par l'enseignement religieux et la formation spirituelle. Il fait ainsi référence à la naissance des Daaras sous le modèle des madâris (pluriel de madrasah) du Maghreb. Pour Sambé, la marginalisation de l'enseignement de l'arabe date de la colonisation et même la volonté du Gouverneur français Louis Faidherbe d'entreprendre une « restructuration de l'enseignement arabo-islamique » ne résoudra pas le problème, car un arrêté, publié le 22 juin 1857, stipule que : « l'ouverture d'une école arabe coranique est désormais assujettie à une autorisation délivrée par les autorités coloniales française ». Selon ces dispositions, le candidat, futur enseignant dans une école coranique doit remplir certaines conditions et subir un examen. En plus, « un certificat de bonne conduite à obtenir des mains des autorités coloniales est requis ». Ce certificat de bonne conduite n'avait d'autre but que de disqualifier les éventuels « subversifs » à l'« ordre colonial ». De 1857 à nos jours, la situation des arabisants n'a toujours pas connu d'issue heureuse, malgré l'introduction de l'enseignement religieux dans les écoles publiques avec l'arrivée du président Me Abdoulaye Wade en 2000.

L'enseignant chercheur, présentant les sources du conflit entre Etat et Arabisants, montre en présentant la position des mouvements islamique que l'Etat serait seul responsable de la situation. Il pense aussi que les problèmes des arabisants ne sont pas suffisamment pris en charge et fustige même l'appellation d'école arabo islamique qui est selon lui une autre forme de marginalisation. Il propose un certain nombre de solutions à savoir : - réfléchir à des initiatives en amont afin de résoudre progressivement ce problème ; - se placer plutôt dans une logique d'anticipation et de prospective ; - élaborer une communication en direction des principaux acteurs notamment associatifs et religieux et - gagner la confiance de ces acteurs de telle sorte que l'acteur étatique soit considéré plus comme un partenaire sincère qu'un adversaire sur une question d'intérêt national. Il propose également la création de la direction privée confessionnelle avec la sous direction de l'enseignement privé chrétien et la sous direction de l'enseignement privé musulman.

6. Débat

Le Professeur Eugénie Aw, journaliste et ancienne directrice du CESTI veut un enseignement inclusif et invite à vivre ensemble, regarder ensemble dans la même direction et souhaite qu'on puisse tenir compte des minorités.

Pour le Professeur Buuba Diop, il faut être lucide pour parler de paix. Le syncrétisme existe partout. L'enseignant de la FLSH de l'UCAD pense qu'il faut qu'on maîtrise les langues pour exister, maîtriser la géographie et respecter la diversité. On parle d'arabo islamique comme on peut parler d'arabo chrétien car l'arabe n'est pas spécifiquement la langue de l'islam. De nos jours, il existe des chrétiens qui prient dans les églises en arabe.

Monsieur Abdou Karim Samb trouve que le Dr Bakary Samb se serait trompé d'époque. Il précise que le baccalauréat franco arabe prend effectivement en charge la formation professionnelle. Pour la direction et sous direction de l'enseignement privé, elle prend en charge cette question.

Monsieur Issa Laye Thiaw : il faut une élite mieux formée pour prendre en charge l'enseignement arabo islamique. Il faut connaître ses valeurs culturelles.

Niokhobaye Diouf : organiser le Bac arabe oui, mais où vont aller ces étudiants ? Le bac arabe scientifique, y aura-t-il suffisamment des laboratoires pour les prendre en charge ?

Monsieur Lo : il faut prendre en compte la dualité qui existe : formation arabe et formation traditionnelle. La dimension de la citoyenneté est à prendre en compte

Madame Lo, enseignante d'arabe qui parle cinq langues : le français, anglais, arabe, wolof et l'hébreux fustige la marginalisation des arabisants, même les plus diplômés.

Mme Bocandé invite les décideurs, les formateurs à prendre en compte nos valeurs culturelles qui sont véhiculés par différents moyens : les formes artistiques (littérature, théâtre), les religions africaines, la pharmacopée traditionnelle, l'architecture, les formes de communication, et à les intégrer dans le curricula.

Réponse de Bakary Sambe:

Il dit ne pas être totalement déconnecté et de prendre en compte la situation socio culturelle. Cependant, il refuse catégoriquement ce qu'il appelle le paternalisme arabe, il faut rester africain. Il faut avoir une attitude critique, les religions dites révélées viennent d'ailleurs. Pour l'avenir du bac, il dit partager l'inquiétude de monsieur Niokhobaye le principe de laïcité, définis comme refus de toute discrimination. Laïcité comme respect des valeurs, respect des minorités. Il faut refonder le contrat social.

6. Compte rendu des Ateliers (v. annexe)

7. Débat et Cérémonie de Clôture

7.1 Débat

Pour Monsieur Kane, nous sommes un peu en retard concernant l'officialisation de nos langues nationale à l'exemple du lingala et swahili en Afrique centrale et orientale.

Saidou Kebe : quelle éducation avons-nous et voulons nous ? Pour lui, les langues locales ne sont pas adaptées pour l'enseignement. Le français n'est pas un frein pour le développement du pays.

Pr. Buuba Diop : La lutte est une véritable expression de démocratie et de solidarité. M. Diop appelle au retour de valeurs républicaines.

Issa Laye Thiaw : dans les recommandations, essayer de trouver un dénominateur commun, voir comment renforcer ou développer l'éducation inclusive.

Mouhamadou Lamine Barro, membre du comité scientifique : Nous devons utiliser nos langues pour communiquer avec les gens. Faire le toilettage de ce que nous recevons de l'autre pour en tirer le bon.

M. Diomaye Sene se demande pourquoi il n'y a que les musulmans qui mendient.

Emmanuel Ndiaye pense que l'enseignement religieux au Sénégal est seulement exclusif. Il faut que les musulmans connaissent les chrétiens et vice versa.

Mme Samb : l'Africain est bavard parce qu'il a des valeurs à prôner.

Mme Joséphine Ndione dit être marquée par la mendicité des talibés et demande comment mieux prendre en compte la question de la mendicité des enfants, particulièrement les talibés.

Abbe Théophile Bonang : Dans l'enseignement traditionnel, on tient compte de l'aspect réconciliation entre classes d'âge, entre aînés et néophytes pendant l'initiation. L'Afrique a besoin de se réconcilier

Mr. Thierno Ka : La mendicité trouvée à Dakar n'est pas une mendicité de l'école coranique traditionnelle. C'est de la mendicité professionnelle.

7.2 Cérémonie de clôture

Après le débat, M. Pape Beye a fait une synthèse des travaux ainsi que des recommandations.

Mme Andrea Kolb dans son allocution de clôture, remercie les participants pour la fidélité au 5eme colloque sur le dialogue interreligieux, les conférenciers, les experts et le représentant du ministre de l'éducation nationale qui a bien voulu présider la rencontre. Elle a spécialement remercié le Nonce apostolique qui accompagne le travail sur le dialogue interreligieux depuis des années. Merci également à tous les partenaires ainsi que chacun des membres du comité scientifique, qui ont pendant toute l'année préparé ce colloque. Elle se félicite de la participation des experts des différentes religions telles que l'abbé Théophile Bonang, Issa Laye Thiaw. Pour elle, ce colloque reflète clairement une des priorités de la FKA et du gouvernement du Sénégal. Le Sénégal est un modèle en matière de dialogue interreligieux. Un accent est mis sur le rôle que les religions peuvent et doivent jouer dans le système éducatif sénégalais.

Sénateur Sidy Dieng a félicité les conférenciers dont les communications ont été très éducatives. Il remercie au nom de l'ASECOD les participants pour leur fidélité, interventions et contributions.

M. Moustapha Welle, représentant du Khalife général de Pire empêché à cause des besoins d'organisation du Gamou annuel de Pire : Le Dialogue islamo chrétien dont il est un des précurseurs est aujourd'hui institutionnalisé et la FKA est pionnier de ce dialogue.

SE Mgr Louis Mariano Montemayor, le Nonce Apostolique au Sénégal remercie vivement le comité scientifique et la Fondation Konrad Adenauer pour l'organisation du colloque. Il s'est félicité d'être chaque année impliqué dans la tenue de ce colloque avant de réaffirmer tous son engagement à être toujours à l'écoute des organisateurs. Le représentant du souverain pontife au Sénégal a lus un extrais du message du pape François adressé au monde musulman, message qui présente l'importance de l'éducation dans le dialogue islamo chrétien avant d'indiquer que ces propos sont applicables aux autres religions. Il a encouragé à poursuivre les recommandations dans les autres aspects de la vie quotidienne, des réflexions.

Le représentant du ministre de l'éducation nationale a transmis les salutations de monsieur Serigne Mbaye Thiam, ministre de l'éducation. Il a encouragé les organisateurs de ce colloque. Pour lui, « Religion éducation et citoyenneté » interpelle l'école et donc interpelle automatiquement le ministère de l'éducation nationale. Il précise et rappelle le caractère laïc de l'école publique. L'école publique n'est pas au service de la religion, mais au service de toutes les valeurs de paix, humanistes, mais aussi et surtout au service de la citoyenneté. L'école publique est le rempart contre toute forme d'exclusion. Il souhaite au-delà d'un dialogue interreligieux, un dialogue entre les citoyens du pays. Les réponses que donne le service public ne sont ni religieuses, ni interreligieuses, mais citoyennes. La mission de l'école est de préparer le citoyen du futur. « Nous avons la lourde tâche de former les citoyens de demain pour la société qui n'existe pas encore, pour les métiers qui n'existent pas encore », et c'est en cela que la mission de l'éducation est complexe. Ensuite il a déclaré clos le 5eme colloque sur le dialogue interreligieux.

Le 5eme Colloque Plaidoyer pour le dialogue interreligieux « Religion, éducation et citoyenneté » a pris fin par une prière commune co-présidée par Monsieur Issa Laye Thiaw pour la religion traditionnelle, Monsieur Moustapha Welle, représentant du Khalife général de Pire pour l'islam et l'abbé Théophile Bonang, curé de Salémata au nom du Nonce apostolique pour la religion chrétienne et suivi d'un déjeuner fraternel.

Avec l'aimable participation de Marlyatou Diallo, Ahamadou Toure, Casimir Tendeng, Amadou Ba et Agathe Sagne

Le rapporteur général, Moise Takougang, membre du comité scientifique

CONCLUSION et RECOMMANDATIONS

Dans le contexte, au Sénégal, de pluralisme religieux, il est important de se demander comment le système éducatif, pluriel et diversifié dans sa forme, prépare les citoyens au dialogue interreligieux dans le partage et l'enrichissement mutuel par les différences religieuses, au dialogue entre les religions pour surmonter les risques de fracture et pour contribuer au développement intégral des individus et de toute la société. C'est là toute la pertinence du thème « Religion, Education et Citoyenneté » de la 5ème édition du Colloque Plaidoyer pour le dialogue interreligieux, organisé par la Fondation Konrad ADE-NAUER, en partenariat avec l'ambassade d'Israël, l'ASECOD et l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar, les 5 et 6 novembre 2013.

La présentation de quatre communications sur l'historique, l'état des lieux et les perspectives des différents systèmes d'enseignement, a permis à une centaine de participants, à travers quatre ateliers, d'échanger et de débattre ; et, considérant les forces et faiblesses d'un système donné, faire des recommandations et proposer des solutions.

Jean-Claude ANGOULA, dans sa communication sur **Les systèmes d'enseignement traditionnel**, fait remarquer que « les représentations qu'on a du système d'enseignement traditionnel montrent (...) qu'il est un sous-produit. En effet, nous avons voulu montrer que l'universalité du système éducatif actuel, celui que nous appliquons dans nos pays, ne va pas de soi dans la mesure où la culture occidentale qui l'a portée jusqu'en Afrique apparaît comme une culture parmi d'autres. On ne nous demande pas de passer à l'autre extrême, c'est-à-dire à l'application pure et dure du système religieux traditionnel (traditionalisation du système éducatif actuel ou modernisation du système traditionnel) mais de trouver notre centre sans pour autant nous nier nous-mêmes ».

Pour Jean-Marie THIOR, **l'enseignement catholique** vise à « former tout homme et tout l'homme ». « L'école catholique représente un maillon essentiel, un poids non négligeable, dans le dispositif éducatif sénégalais. Elle est ouverte à tous, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'ethnie, de clan, de religion et elle continue son action sociale en portant attention à tous, et particulièrement aux zones rurales. Elle essaie de développer chez les élèves, la capacité d'écoute de l'autre, dans le respect et la reconnaissance mutuels ; les valeurs de partage, d'entraide, de solidarité et de tolérance. Ainsi l'école catholique est un lieu de dialogue interreligieux, car les jeunes sont scolarisés dans un environnement multiculturel et multiconfessionnel. Ainsi l'enseignement catholique veille à une meilleure connaissance des religions pour mieux se comprendre ».

Sur **l'enseignement islamique**, Cheikh MBOW, (Chef de la Division Enseignement arabe au ministère de l'Education nationale), pose avec « acuité la problématique de l'enseignement arabo-islamique » au Sénégal, dans sa reconnaissance, son organisation, son financement, la valorisation de ses ressources humaines, son intégration dans le système éducatif formel du ministère de l'Education nationale... Selon M MBOW, « les produits de cet enseignement demeurent des modèles en terme de valeur éthique et comportementale, en terme d'entreprenariat mais également de figures religieuses qui ont apporté une contribution florissante à travers leurs écrits à l'œuvre de construction nationale ».

Ibrahima DIAGNE, inspecteur de l'enseignement moyen secondaire/vie scolaire, à propos de **l'enseignement public** au Sénégal, fait remarquer que si depuis sa création, « l'effort d'adaptation de l'école sénégalaise à son environnement a constitué un souci permanent », il n'en demeure pas moins que « malgré les nombreux efforts, l'école reste encore en crise : instabilité de l'espace scolaire à cause de grèves d'enseignants et/ou

d'élèves ; recul de l'esprit et de l'engagement citoyens des produits sortis de l'école ; très faible insertion des produits de l'école ; faible qualification d'une partie des enseignants ; insuffisance des filières professionnelles ; gestion inefficace et irrationnelle des ressources financières et matérielles. Pour arriver à favoriser les consensus sur les politiques éducatives et permettre la pacification de l'espace scolaire, le Ministère de l'Éducation organise des Assises nationales de l'éducation et de la formation. L'implication de tous les acteurs devra permettre d'aboutir à des produits éducatifs spécifiques à chaque région et qui seront en phase avec les orientations nationales. »

Le colloque de 2013, a aussi enregistré une contribution du Dr. Bakary SAMBE, Enseignant-chercheur au Centre d'Étude des Religions-UFR-CRAC-Université Gaston Berger de Saint-Louis, sur ce qu'il appelle « **l'acte 3 de la marginalisation** » des arabisants qui s'inscrit selon Sambe, « paradoxalement, dans la série des réformes de l'enseignement supérieur, avec la création d'une Université dite « arabo-islamique ». En effet, « le cantonnement des futurs bacheliers arabes dans cette université dite, « arabo-islamique » jouera encore longtemps en faveur de leur stigmatisation intellectuelle. Sambe conclut que « cette confrontation entre deux « élites » s'accusant mutuellement d'aliénation, l'une regardant vers l'Orient et l'autre vers l'Occident, pourrait être évitée par plus de conscience d'une africanité assumant nos différents héritages (langues nationales, arabophonie, francophonie etc) mais tendant, surtout, résolument vers la création des conditions de possibilité d'une véritable école sénégalaise traitant et instruisant également et de manière uniforme tous les enfants de la République ».

Les différents systèmes d'éducation au Sénégal, sous la tutelle du ministère de l'Éducation, ont cette redoutable mission de contribuer au dialogue interreligieux en éduquant – comme l'a rappelé le Nonce Apostolique à la clôture du colloque, citant le Pape François dans son message au monde musulman pour la fin du Ramadan, Vatican 10 juillet 2013 – « au respect mutuel (...) de la religion de l'autre, ses enseignements, ses symboles et ses valeurs. C'est pour cela que l'on réservera un respect particulier aux chefs religieux et aux lieux de culte(...). Nous savons que le respect mutuel est fondamental dans toute relation humaine, spécialement entre ceux qui professent une croyance religieuse. Ce n'est qu'ainsi que peut croître une amitié durable et sincère ».

Le représentant du ministre de l'éducation nationale, à l'instar des représentants des Assises de l'Éducation, a souligné que l'école a la vocation d'être au service des valeurs de paix, des valeurs humanistes, et surtout au service de la citoyenneté. L'école doit être le rempart contre toute forme d'exclusion. Il souhaite au-delà d'un dialogue interreligieux, un dialogue entre les citoyens du pays. La mission de l'école, la mission de l'éducation est de préparer le citoyen du futur.

Les recommandations clés des différents panels et ateliers

- inciter les chercheurs à s'intéresser à la culture africaine (mémoires, thèses et autres travaux)
- promouvoir l'intégration des valeurs traditionnelles dans les programmes scolaires en vigueur et leur vulgarisation à travers les technologies de l'information et de la communication
- recommander la revalorisation de l'enseignement communautaire
- faire la distinction entre l'enseignement des religions et l'éducation de la foi
- développer des actions civiques
- Education à la citoyenneté par le dialogue interreligieux
- promouvoir l'enseignement inclusif et former des enseignants à cet effet
- veiller à l'adéquation entre population et infrastructures scolaires
- adopter des réformes qui font avancer le système éducatif
- l'adoption de curricula qui intègrent la valeur de citoyenneté
- intégrer la prise en charge effective des daaras dans le système éducatif
- créer d'un fonds d'appui à l'éducation religieuse
- organiser la Zakat et le Waqf pour le financement des infrastructures éducatives islamiques.
- instaurer l'éducation à la citoyenneté depuis la petite enfance
- de rendre effectif l'enseignement religieux optionnel
- former les enseignants dans le domaine religieux
- mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution des conflits en milieu scolaire
- engager un dialogue et une concertation entre les différents acteurs au service de l'école

Thomas Garrick pour le comité scientifique

COLLOQUE

PLAIDOYER POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX V « RELIGION, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ »

Fondation Konrad Adenauer
les mardi 5 et mercredi 6 novembre 2013

EXPOSÉ : « **Les systèmes d'enseignement traditionnel** »

Père Jean-Claude ANGOULA

INTRODUCTION

Les faits ayant conduit à la formulation de nos hypothèses peuvent paraître insignifiants et provocants. En effet, certaines voix ne manqueront pas de nous répéter que la mondialisation, même dans le domaine éducatif, est un phénomène irrésistible. Aussi les différents systèmes éducatifs doivent-ils cohabiter dans un esprit de solidarité organique dans les relations entre les États. Mais, en même temps, l'on ne devrait pas oublier les conflits et les tensions inévitables qui font aujourd'hui obstacle à une vraie solidarité organique dans la mise en place d'un système éducatif à l'intérieur d'un État.

Pour définir la démarche spécifique qui s'impose au sujet qui nous a été donné de traiter dans le cadre de ce colloque, à savoir : « **les systèmes d'enseignement traditionnel** », constatons cet étrange paradoxe.

1. De nombreuses études sont consacrées au système d'éducation traditionnelle au moment où l'on vit et parle de la crise des systèmes d'enseignement appliqués en Afrique ou plus exactement induits par les conséquences sociales et culturelles de leur application¹.
2. Les systèmes d'enseignement traditionnel se constituent comme un objet de recherche dans les sociétés africaines où l'on s'interroge sur la rentabilité, la capacité et l'efficacité des réponses aux besoins des individus et des communautés.

Quelques exemples :

1. La table ronde sur « l'éducation en Afrique » organisée dans le cadre de la Commission linguistique et pédagogique de la Société Africaine de Culture, et publiée dans *Présence Africaine*, revue culturelle du monde noir, n° 64, 4^{ème} trimestre 1967 ;
2. La conférence de Nairobi sur « l'éducation scientifique et technique dans ses rapports avec le développement en Afrique », du 16 au 27 juillet 1968 sur l'initiative de l'OUA et de l'UNESCO ;

¹ Dans l'état de lieu du système éducatif en Afrique, il faut penser, dans un sens plus large, aux tendances actuelles de l'éducation dans les États africains, les problèmes posés pour le développement de l'enseignement (insuffisance des locaux, classes pléthoriques, les déperditions...) et les moyens pouvant permettre de les résoudre.

3. l'article du Dr A. S. MUNGALA sur « l'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales » paru dans *l'Ethiopiennes* (revue socialiste culturelle négro-africaine, n° 29, février 1982)² ;

Ce sont quelques exemples qui marqueront un tournant décisif dans les recherches sur les systèmes d'enseignement traditionnel en relation avec les autres systèmes de connaissance et d'apprentissage.

On peut définir le modèle d'enseignement traditionnel est celui qui est fondé sur les valeurs/traditions proprement africaines et qui est transmis de générations en générations dans les sociétés depuis l'Afrique précoloniale jusqu'à nos jours. Dans la recherche des réponses durables aux besoins des individus et des communautés, l'effort pour parvenir à un monde plus humain, l'on reconnaît la fragilité de ce modèle traditionnel qui n'arrive pas à concurrencer le modèle dominant. On relève également les limites dans le modèle éducatif postcolonial. Dès lors, si l'Afrique ne peut pas vivre son « temps » en se positionnant de manière radicale dans l'un des deux modèles, avec quel esprit et selon quelle culture traditionnelle les sociétés africaines doivent-elles garder l'équilibre ? Quels sont les fondements des systèmes d'enseignement traditionnel sur lesquels on peut bâtir le dialogue des différences ? L'évolution scientifique de l'Afrique entraîne-t-elle aussi une négation de son identité culturelle ? Plus précisément, comment être dans un système d'enseignement traditionnel et apprécier les cultures non africaines ?

Il faut donc dire que malgré la variété de la littérature sur ce thème, notre effort de reprise et d'approfondissement des systèmes d'enseignement traditionnel est nécessaire. L'enjeu des questions que nous venons de formuler révèle l'importance de la vigilance épistémologique. Il ne faut plus se laisser prendre au piège des expressions comme : « c'est un système fort et dominant », « le contexte international l'emporte », « on n'y peut rien ».

Dans notre exposé, nous soutiendrons que la crise actuelle du développement politique, économique et social souligne qu'il importe de reconnaître au plus haut point que les systèmes d'enseignement traditionnel doivent favoriser une compréhension interculturelle authentique et garantir un environnement propice à l'instauration d'un dialogue interreligieux et au renouveau des traditions religieuses. Une dimension importante du conflit actuel qui met en danger les chances de survie des systèmes d'enseignement traditionnel exige que l'éducation contemporaine favorise, à chaque niveau et de manière appropriée, les différences, la libre concurrence des idées susceptible de conduire à un aperçu de ce que sera nos vies et notre monde si chacun hissait son système de référence culturelle à l'absolu.

Pour faire en sorte que la vision des systèmes d'enseignement traditionnel ait un effet sur le thème du présent colloque, à savoir « Religion, Éducation et citoyenneté », nous avons divisé notre intervention en deux parties. Dans la première partie, nous nous proposons d'énumérer les caractéristiques, techniques et structures de l'enseignement traditionnel en Afrique, et, dans la seconde partie, de mettre en valeur les représentations actuelles de ses acteurs. Si le système d'enseignement traditionnel, comme tout système éducatif, doit remplir son rôle historique de bâtir une société harmonisée, nous insisterons à la conclusion sur les termes du débat : le droit à la différence.

² Nous nous sommes appuyé sur cet auteur dans le développement des caractéristiques du système éducatif traditionnel.

I. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES, TECHNIQUES ET STRUCTURE DU SYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL EN AFRIQUE

I.1. Les caractéristiques du système éducatif traditionnel

Disons, d'une manière générale, que l'enseignement traditionnel en Afrique est collectif et social, fonctionnel, oral, pragmatique, continue, mystique, homogène, polyvalent et intégrationniste. Chaque mot a sa place ici.

I.1.1. L'enseignement traditionnel comme collectif et social

La responsabilité est attribuée à la famille, au clan, au village, à l'ethnie. Un proverbe beti le confirme : « l'enfant n'appartient pas au géniteur mais à celui qui l'éduque ». Cela signifie que si l'éducation, l'enseignement est une affaire de tous, l'éduqué devient un bien de tous, il est soumis à l'action éducative de tous : tout le monde, tout adulte peut l'envoyer, le conseiller, le corriger. L'enfant reçoit de partout. Cependant, le résultat est le même à cause de la cohésion du groupe familial, du clan, du village.

I.1.2. L'enseignement traditionnel comme fonctionnel

Les enseignements sont reçus avec un but bien précis. On donne à l'enfant un ensemble de connaissances utilitaires qui lui permettent d'affronter sans beaucoup de difficultés la vie.

I.1.3. L'oralité

L'oralité caractérise aussi le système d'enseignement traditionnel. On note une absence d'écriture. Quelqu'un dira : « c'est le caractère essentiellement informel ».

I.1.4. Une action éducative continue et graduelle

L'éducation traditionnelle est un processus continu et adaptée à chaque catégorie d'âge. Il existe des tâches attribuées à une fille et des tâches attribuées à un garçon. Il n'existe pas de fossé ni de coupure entre les différentes étapes du développement de l'enfant, entre la famille, le clan, la société.

I.1.5. Le caractère mystique de l'éducation traditionnelle

L'éducation traditionnelle est fondée sur une conception animiste et des croyances religieuses. Elle est entourée d'interdits qui font d'elle une réalité inviolable : l'homme est en lien avec la nature, avec les autres humains et avec le monde invisible. Au cours de son éducation, on inculque à l'individu une certaine manière d'être avec la nature, une certaine manière de se comporter avec les esprits, une certaine manière de les invoquer.

I.1.6. Une éducation traditionnelle complète

Elle complète parce qu'elle vise la formation de l'homme et de tout l'homme, dans ses différentes composantes physique, intellectuelle, sociale, religieuse, économique, philosophique ou idéologique. Les domaines ne sont pas isolés.

Par exemple : dans un conte, on enseigne à l'enfant la langue et le langage (vocabulaire, phraséologie), la rhétorique, la zoologie (parce que dans le conte interviennent les caractéristiques animales), les comportements humains à travers ceux des animaux (la tortue,

le lièvre, le lion, la panthère, l'éléphant, etc.), le chant, la morale (le savoir-vivre en société), etc.

I.1.7. Une éducation intégrationniste

Elle cherche à faire de l'individu, de l'éduqué, un membre à part entière de la société, accepté, connu et reconnu par le groupe, participant aux activités d'un groupe. En intégrant les valeurs culturelles de son groupe, en s'y conformant, l'individu travaille sa personnalité, il devient petit à petit un modèle.

I.2. Les techniques ou méthodes du système d'éducation traditionnelle

On ne peut pas parler d'un système d'éducation sans parler de ses techniques. L'éducation traditionnelle a aussi ses techniques.

Tout à l'heure, nous avons évoqué les **contes**. Ils sont enseignés à l'enfant au soir au village, parfois autour du feu, entouré de lits, à la cuisine, dans une case ou en plein air. Leur contenu est riche et varié. On retrouve une sorte d'interdisciplinarité : la linguistique, la zoologie, la morale, la philosophie, etc.

Les **légendes**. À travers elles, l'enfant apprend la transmission des contes, l'histoire/origine/généalogie de sa famille, de son ethnie, de son clan, la localisation des cours d'eau, l'histoire des déplacements d'une famille, la traversée d'un fleuve, le rapport existant entre tel animal et tel ethnie.

Les **devinettes**. Elles sont un jeu de l'esprit et développent chez l'éduqué une connaissance plus large de son milieu : noms des personnages illustres, parties du corps humain, les caractéristiques des animaux et des plantes, les phénomènes naturels.

Si les devinettes font appel à la mémoire, à l'imagination, elles reposent aussi sur un certain nombre de principes : le pédocentrisme (l'enfant est au centre de l'enseignement, c'est lui qui doit trouver les réponses aux questions qui lui sont posées) ; l'émulation (il est en concurrence avec d'autres qu'il veut ou doit dépasser) ; la démocratisation (pas de discrimination, tous les enfants sont admis à ce jeu).

Les **proverbes**. Ce sont des phrases courtes qui ont un double rôle : didactique et juridique. Les proverbes sont porteurs de valeurs qu'on veut transmettre à l'enfant : l'amitié, l'honnêteté, la politesse, la solidarité, entraide, le mariage, la fécondité, le travail, etc.

Autres techniques non négligeables : les **jeux**, participent à la formation de l'endurance physique de l'enfant ; la **peur**, moyen d'éducation pour faire respecter les règles et les lois ; les **rites d'initiation**, qui marquent le passage de l'adolescence à l'état adulte et comblent les lacunes de l'éducation reçue antérieurement.

I.3. La structure du système d'éducation traditionnelle

Elle se présente en trois étapes :

I.3.1. La **première enfance** (0-5 ans) : l'enfant vit essentiellement au contact de ses parents en général, et sa mère en particulier, jusqu'au sevrage. Il ne connaît qu'un monde, celui de ses parents, de sa famille.

I.3.2. L'**étape de l'éducation explicite** (6-15 ans). On sensibilise l'enfant à un idéal de conduite acceptable et accepté par le groupe, et l'enfant est réprimandé pour les fautes graves et encouragé lorsqu'il se comporte bien.

I.3.3. L'**entrée dans la vie adulte**. C'est une étape plus consciente. Elle est marquée par les rites d'initiation. L'individu est éprouvé et endurci, il sait ce que les autres attendent de lui et ce qu'il attend d'eux.

II. LES REPRÉSENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL

Après avoir caractérisé le système d'enseignement traditionnel et mis en évidence ses méthodes et sa structure, voyons à présent les représentations qu'on se fait de ce système aujourd'hui. Que vaut-il ? Quelle place lui accorde-t-on par rapport au système de l'enseignement catholique, au système de l'enseignement public ? Comment est-il utilisé ?

Dès le début de notre prise de parole, nous nous sommes posé cette question : est-ce qu'on sein du système (éducatif) dit mondial (la réforme LMD par exemple), la place de tous est assumée par tous ?

La réalité nous oblige à poser un problème de justice dans les systèmes éducatifs en vigueur dans nos États en Afrique. Une majeure partie des populations nées après les indépendances pense que le système traditionnel est dépassé, il ne fait pas de poids devant les systèmes occidentaux. Dans beaucoup de régions d'Afrique, qu'on le veuille ou non, le système d'éducation publique et le système d'éducation traditionnelles n'ont jamais su cohabiter. L'évoque de son existence de ce dernier (comme nous venons de le faire), n'accouche que vent ou des choses mort-nées, parce qu'en réalité elle mime la vie qui se déroule peut-être ailleurs dans un autre système dominant.

Les représentations qu'on a du système d'enseignement traditionnel montrent donc qu'il est un sous-produit. Les nombreux Séminaires nationaux organisés sur l'éducation pour se mettre au même niveau que les systèmes dit mondiaux ne sortent pas le système traditionnel de sa situation de captivité où les maintiennent les « pesantiers » qui bloquent leur reconnaissance.

Avec les crises dans les écoles publiques, les limites de l'enseignement catholique, nous devons tous sentir le besoin de repenser le système éducatif de nos pays en prenant en considération la réalité quotidienne telle qu'elle est vécue par le plus grand nombre au sein des sociétés africaines. Cette réalité atteste que le système d'enseignement traditionnel n'est pas mort. Beaucoup d'Africains baignent encore dedans. Le contexte précis où l'Africain retrouve ses valeurs traditionnelles comme condition d'émergence d'un sujet historique qui se donne son être et élabore son avenir est le lieu privilégié où nous devons nous approprier tout modèle éducatif dans un État.

CONCLUSION

Beaucoup reste encore à dire sur le « système d'enseignement traditionnel », mais pour terminer dans le respect du temps qui nous imparti, rappelons juste notre préoccupation : tout système éducatif est façonné par le milieu et la culture ambiante, son

histoire, les réflexions qu'il suscite sous la pression des problèmes, des crises internes qu'il assume et surmonte. Face aux crises du système d'enseignement public et catholique, on prend conscience qu'aucun pays en Afrique ne réalise pas sa vocation, son développement, si elle se contente de reproduire les systèmes venus d'ailleurs.

Nous avons voulu montrer que l'universalité du système éducatif actuel, celui que nous appliquons dans nos pays, ne va pas de soi dans la mesure la culture occidentale qui l'a portée jusqu'en Afrique apparaît comme une culture parmi d'autres.

On ne nous demande pas de passer à l'autre extrême, c'est-à-dire à l'application pure et dure du système religieux traditionnel (traditionalisation du système éducatif actuel ou modernisation du système traditionnel) mais de trouver notre centre sans pour autant nous nier nous-mêmes.

Au moment où nous nous demandons encore comment être libres dans un monde chargé de tant de contraintes, nos systèmes éducatifs doivent créer les conditions d'une véritable relation où l'on apprend à communiquer par le partage des différences religieuses. Le dialogue des religions dans le monde de demain est à ce prix.

Je vous remercie de votre aimable attention.

*Jean-Claude ANGOULA
Centre saint Augustin
B.P. 15222 Dakar-Fann (Sénégal)*

**Intervention Colloque sur le dialogue interreligieux
Dakar, 5 – 6 Novembre 2013
ONECS (Office National de l'Enseignement Catholique du Sénégal)**

L'enseignement catholique au Sénégal

Propos introductifs

C'est un véritable plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui dans le cadre du colloque organisé par la fondation Konrad Adenauer. Aussi, je voudrais commencer mon intervention par des salutations et des remerciements à l'endroit de cette auguste assemblée, remercier d'une façon toute spéciale les organisateurs de ce colloque qui ont eu la délicatesse de m'y convier. Ensuite, souhaiter pleins succès à ce colloque. Enfin, venons-en au vif du sujet.

Je vous présenterai, conformément aux termes de référence, l'historique et l'état des lieux de l'enseignement catholique au Sénégal selon le plan suivant. En premier lieu, vous faire une esquisse d'histoire de l'enseignement catholique au Sénégal ; en deuxième lieu, demeurer très modeste, car le sujet est vaste, les missions ou l'identité de l'enseignement catholique au Sénégal ; en troisième lieu, les nouveaux chantiers ou défis de l'ONECS dans le contexte du Sénégal d'aujourd'hui.

I – L'historique de l'enseignement catholique

- I – 1 – La première moitié du 19^{ème} siècle
- I – 2 – La deuxième moitié du 19^{ème} siècle
- I – 3 – Après la 2^{ème} guerre mondiale

II – L'état des lieux de l'enseignement catholique aujourd'hui

II – 1- Les missions de l'enseignement catholique

- II – 1 – 1 - L'EC, un lieu de rencontre entre l'Eglise et la jeunesse
- II – 1 – 2 - L'EC, un service public
- II – 1 – 3 - L'EC, un service ecclésial
- II – 1 – 4 – Trois missions articulées autour du projet éducatif

II – 2 – Les statistiques, les centres d'intervention et les résultats aux examens

- II – 2 - 1 – Les statistiques
- II – 2 - 2 – Les secteurs d'intervention
- II – 2 - 3 – Les résultats scolaires
- II – 2 - 4 – Les commentaires

III – Les défis de l'Enseignement Catholique

- III – 1 - Le PEVAP
- III – 2- La prise en charge des enfants handicapés

Conclusion

I – L’historique de l’enseignement catholique

« *L’histoire est autant explication que description et reconstitution* » et / ou « *L’histoire est le maître de la vie* » = « *Historia est Magister Vitae* » « *La mémoire doit être un tremplin pour l’avenir* »³. L’idée classique selon laquelle l’histoire est constituée d’un ensemble de leçons pour le présent, mais l’idée aussi pour dire ce qu’est l’enseignement catholique aujourd’hui au Sénégal est dû aux pages glorieuses (abnégation, créativité, générosité) de nos devanciers. A cela, il faut ajouter que la mémoire du passé encourage à regarder l’avenir avec un entrain renouvelé.

I – 1 - 1^{ère} étape : 1^{ère} moitié du 19^e siècle

L’histoire de l’enseignement catholique du Sénégal peut être divisée en trois parties : la 1^{ère} moitié du 19^e siècle, la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle et après la seconde guerre mondiale.

Contexte de la première partie

L’école catholique est créée au Sénégal dans le contexte de la colonisation française. Elle naît dans cette colonie grâce à une action conjuguée de l’autorité coloniale et de l’église catholique. C’est ainsi que le Gouverneur de Saint Louis⁴ le Baron Roger avait confié « l’Ecole des Petites Nègresses » aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny vers **1826**, au grand bonheur de la préfecture apostolique. Il faut noter au passage que les Sœurs de Saint Joseph de Cluny étaient déjà présentes à Saint Louis depuis 1819. Le père Roger de Benoist écrit : « *Le 19 Mars 1819, une communauté religieuse s’installe à Saint Louis : ce sont les Sœurs de Saint Joseph de Cluny, dont la congrégation a été fondée en 1806 par Anne Marie JAVOUHEY* »⁵

Après les Sœurs de Saint Joseph de Cluny, ce sont les frères Euthyme et Héraclion, frères de Ploërmel qui foulent le sol sénégalais le 22 Novembre 1841 et prennent la première école de garçons créée par l’Abbé MAVEILLE. On reconnaît en eux les vrais initiateurs et propagateurs de la scolarisation des garçons. De Saint Louis où ils ouvrent leur première école, en 1841, ils jettent l’ancre à Gorée en 1843, puis à Dakar en 1882 avant de s’établir en 1888 à Rufisque. « *Les frères de l’Instruction Chrétienne, congrégation enseignante fondée en 1819 par Jean Marie de la Mennais et installée en 1824 à Ploërmel, dans le Morbihan (France), d’où leur nom familial de frères de Ploërmel, écrit le père de Benoist, arrivent à Saint Louis le 30 Janvier 1841 et s’installent aussi peu après à Gorée. Jusqu’en 1904, date de la laïcisation de l’enseignement en France et dans ses colonies, ils vont former toute l’élite masculine sénégalaise, chrétienne et musulmane* »⁶.

Quelques années plus tard, les Sœurs de l’Immaculée Conception de Castre, congrégation à vocation éducative, créent la première école des filles, à Dakar, en 1848. Avec les sœurs de Saint Joseph de Cluny, elles vont diversifier la formation de la jeunesse féminine sénégalaise en initiant la couture, la broderie, la cuisine.

Dans cette première étape, on ne peut faire fi de la figure emblématique de l’Abbé David BOILAT. En **1843**, Abbé David BOILAT (métisse) un des trois premiers prêtres sénéga-

³ Professeur Joseph Ki-Zerbo

⁴ Saint Louis, Rufisque, Dakar et Gorée étaient des communes françaises.

⁵ Roger de Benoist, Historique de l’Enseignement Catholique au Sénégal, in H.A. n° 444, p. 16.

⁶ Roger de Benoist, op. cit, p.16

lais⁷ formés en Métropole de retour au pays ouvre un collège (enseignement secondaire) pour accueillir les jeunes qui sortent de l'instruction primaire. Mais cet établissement sera fermé en 1849.

Conclusion de la première étape

Cette première étape traduit l'engagement exemplaire des congrégations religieuses, qui, dans des conditions difficiles, ont semé les premières graines de l'éducation et l'instruction catholiques diversifiées. C'est avec raison que le Président Abdou DIOUF, profitant de la XIII^{ème} Assemblée Générale de l'OIEC, tenue à Dakar, du 11 au 18 février 1990, a rendu un hommage mérité à ces congrégations religieuses, pionnières de l'enseignement au Sénégal, qui se sont pleinement investies, pour jeter les bases d'une éducation plurielle et participative à la vie du pays.

I – 2 - Deuxième étape : 2^{ème} moitié du XIX^e siècle

Avec l'arrivée des Spiritains en 1845 à Gorée, la cartographie de l'enseignement change. L'effort de scolarisation entrepris dans le secteur urbain gagne progressivement la zone rurale, car, l'enseignement catholique se développera au rythme de l'ouverture des missions à la deuxième moitié du 19^e siècle, l'école étant l'outil de pénétration du christianisme dans le pays. Une stratégie qui a porté ses fruits car l'ouverture des paroisses allait de pair avec celle des écoles, sans oublier l'adhésion à la foi chrétienne.

C'est ainsi que Ngasobil et Joal, villages de la Petite Côte étrennent respectivement leur école en 1849 et 1860, soit un siècle avant qu'un de ses fils, Léopold Sédar SENGHOR, devienne le premier président du Sénégal indépendant. L'essaimage se poursuit et on peut noter les implantations suivantes :

- **1883** : les **Sœurs de l'Immaculée** ouvre une école à Rufisque. Celle-ci deviendra, plus d'un siècle après, un « *cours normal pour la formation de futures instructrices pour les écoles privées catholiques* »⁸.
- **1890** : une école publique est confiée aux **Frères de Ploërmel** à Rufisque
- **1893** : les **Frères de Ploërmel** ouvrent une école à Carabane.
- **1900** : les **Frères de Ploërmel** œuvrent dans l'éducation à Thiès.

Malheureusement, ce développement connaîtra un frein avec la loi anticléricale Auguste Comte de 1903 qui gagne les colonies. L'année 1903 marque la fin de la première ère de la scolarisation au Sénégal. En effet, c'est à cette date que le Parlement français vote les lois de laïcisation, qui voient les écoles appartenant à l'Église, passer aux mains de l'État. Ainsi, le **1-10-1904**, les religieux et religieuses qui œuvrent dans l'enseignement quittent les écoles publiques. Les Frères de Ploërmel regagnent la Métropole tandis que les religieuses s'orientent vers le catéchisme, le patronage, les orphelinats et les ouvroirs.

Il faudra attendre près d'une vingtaine d'années pour que les écoles soient à nouveau autorisées dans la colonie du Sénégal, grâce au gouverneur général, Olivier, qui leva l'interdiction en donnant l'autorisation aux missionnaires d'enseigner. Aussitôt dit, aussitôt fait. Mais seulement 32 classes sont autorisées à ouvrir leurs portes aux 2/3 des garçons et au 1/3 des filles, « à Saint Louis, à Dakar et à Rufisque, avec le concours des

⁷ Il s'agit des Abbés Jean Pierre MOUSSA, David BOILAT et Fridoil.

⁸ Ibid. p.16

religieuses de Saint Joseph de Cluny et de l'Immaculée »⁹. « Pendant plusieurs années, l'enseignement privé confessionnel reprend son essor, mais, il se confine dans les vieux centres de la chrétienté. C'est dans cette perspective qu'il faut placer l'ouverture de plusieurs établissements scolaires privés importants dont : l'école Saint Michel de Dakar, autorisée le 3 Novembre 1928, l'institution Notre Dame, autorisée le 31 Janvier 1938, l'institution Sainte Jeanne d'Arc en 1939 »¹⁰.

Brève conclusion de la deuxième partie

On peut noter également dans cette deuxième partie que les congrégations ont déployé leur charisme, à travers l'action des Frères et des Sœurs, au service de l'enfance et de la jeunesse, selon l'élan missionnaire propre à chaque institut.

I – 3 - Troisième étape : après la 2^{ème} guerre mondiale

Après la 2^e guerre mondiale, l'enseignement catholique franchit une étape décisive dans son développement sous l'impulsion de Mgr Lefebvre, nommé Archevêque de Dakar et Délégué Apostolique de l'Afrique Française et Madagascar en 1947. **Mgr Marcel LEFEVRE** arrive au Sénégal en provenance du Gabon. Avec lui, « on assiste à un nouveau développement de l'enseignement catholique au Sénégal. Lui-même prend à cœur la fondation d'un grand établissement de Dakar, le Cours Sainte Marie de Hann, qu'il confie aux Pères Maristes »¹¹, les frères de Ploërmel ayant décliné l'offre.

« A partir de 1950, ce sera la grande expansion de l'enseignement privé catholique »¹² ; « il marque sa présence en brousse comme en ville, se mettant à la disposition des familles qui ont fait confiance à son instruction et à son éducation »¹³.

Mgr Marcel LEFEVRE fait appel aux frères de Saint Gabriel qu'il a connus quand il était missionnaire dans un pays largement scolarisé, le Gabon. Il leur demanda de prendre en charge le Cours Normal de Thiès en 1954.

Pour soutenir l'expansion de l'enseignement catholique au Sénégal, les frères du Sacré Cœur, congrégation de religieux enseignants, arrivent en 1959, et prennent en charge et développent un certain nombre d'établissements scolaires comme l'école de la Cathédrale en 1959, l'école Saint Michel en 1960, le collège de la Petite Côte en 1961, etc.

Aux côtés des congrégations enseignantes qui s'activent dans l'instruction et l'éducation des enfants et des jeunes sénégalais, d'autres congrégations religieuses d'hommes et de femmes interviennent également dans l'éducation scolaire. On notera en particulier les frères de Ploërmel revenus plus récemment au Sénégal, les Sœurs Ursulines, les Sœurs de Saint Charles d'Angers, les Filles du Christ Roi, etc. Enumérer toutes ces congrégations serait ici fastidieux. En revanche, elles méritent un hommage appuyé car elles n'ont à aucun moment épargné leur temps, leur énergie et leur créativité pour contribuer à la mission éducative de l'Eglise.

⁹ Archidiocèse de Dakar, la législation scolaire au Sénégal, 166 p, p. 120.

¹⁰ Ibid, pp 20 – 21.

¹¹ Enseignement catholique, Guide de l'enseignement catholique au Sénégal, 128 p, p.9.

¹² Ibid, p.9

¹³ Archidiocèse de Dakar, Législation scolaire au Sénégal, 166 p, p.21

L'augmentation du nombre d'écoles impose une structuration pour une meilleure gestion des ressources humaines et financières. Elle s'est faite en deux temps. Avant les Indépendances, la direction diocésaine de Dakar fait office de direction nationale, recrute les enseignants, signe les contrats et joue le rôle de courroie de transmission des dossiers et d'interlocuteur auprès des services compétents de Ministère de l'Education Nationale (**MEN**).

Après les indépendances, la Direction Nationale autonome (DINEC) est créée en 1970, puis remplacée, 6 ans après, par une structure de coordination nationale appelée aujourd'hui le Secrétariat National, suscitant du coup une décentralisation par la création des directions diocésaines pour un meilleur suivi des écoles sur le terrain.

Aujourd'hui, l'Enseignement catholique est structuré dans chaque diocèse – (juridiction territoriale ecclésiastique ; on compte sept diocèses au Sénégal) – autour d'une direction appelée : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DIDEC). Par délégation de l'évêque diocésain, le directeur diocésain de l'enseignement catholique est le Déclarant-Responsable des établissements scolaires catholiques d'un diocèse, conformément au décret 98-562 du 26 juin 1998.

Depuis 2003, l'Enseignement catholique au Sénégal s'est constitué en association dénommée « **Office National de l'Enseignement Catholique au Sénégal** », avec le sigle **O.N.E.C.S.** dans le but de mieux coordonner son action éducative au service de l'homme et de tout homme.

II – L'état des lieux de l'enseignement catholique aujourd'hui

Je compte aborder la réalité de l'enseignement catholique au Sénégal sous plusieurs angles. Vous seront présentés tour à tour, les missions de l'enseignement catholique, les statistiques, les domaines d'intervention et les résultats aux examens de l'ONECS avant d'en tirer quelques conclusions. Mais je voudrais auparavant, signaler qu'après les Indépendances, lorsque l'Etat sénégalais a organisé le système éducatif, l'enseignement catholique a adhéré pleinement aux directives et aux orientations du Ministère de l'Education Nationale. Je fais allusion ici aux conditions d'ouverture et de reconnaissance des écoles, aux programmes scolaires, aux textes régissant l'enseignement au Sénégal, aux qualifications et conditions requises pour enseigner, du moins pour le secteur formel.

II – 1 - Les missions de l'enseignement catholique

II – 1 – 1 - L'enseignement catholique, un lieu de rencontre entre l'Eglise / l'enfance et la jeunesse

L'enseignement catholique reste un lieu de contact entre l'Eglise et la jeunesse sénégalaise. L'enseignement catholique est un « point de contact » privilégié entre la société et l'Eglise. Dans l'enseignement catholique, l'Eglise rejoint toute la société, dans sa diversité et la globalité de ses préoccupations. Par l'école catholique, la société civile peut découvrir des visages divers de l'Eglise.

En effet, beaucoup des jeunes qui fréquentent vos établissements ont eu une formation chrétienne. Pour certains, elle a été très suivie et approfondie, à travers l'initiation aux sacrements et la participation à la vie sacramentelle de l'Eglise. D'autres ont eu une initiation chrétienne tout à fait épisodique et fragmentaire, voire aléatoire. D'autres encore n'en ont eu aucune et d'autres enfin n'en désirent pas car ils appartiennent à des religions différentes. Les jeunes qui fréquentent nos établissements offrent un panel complet

des attitudes possibles à l'égard de la foi chrétienne. De ce point de vue, les établissements catholiques sont un reflet fidèle de ce qui se passe dans la société, où les chrétiens confirmés et désireux de vivre leur vie chrétienne vivent immergés au milieu de gens ayant des attitudes diverses à l'égard de la foi catholique : l'attachement profond et sincère, le lien de tradition plus ou moins distendu, l'indifférence ou l'appartenance à d'autres religions.

Pour ces jeunes que nous accueillons, comment pouvons-nous, non seulement respecter le positionnement de chacun à l'égard de la foi, mais ouvrir pour tous une possibilité d'entendre quelque chose de nouveau de la réalité historique du christianisme, de la connaissance d'autres religions, qui permette une découverte ou une redécouverte ?

Les paroles du pape Benoît XVI sont une lumière dans ce sens, lorsque, s'adressant aux élèves des écoles catholiques de Londres le 17 Septembre 2010, il dit : « *L'école catholique est une école qui éduque la personne toute entière, aide ses élèves à devenir des saints, encourage les non-catholiques à grandir dans la connaissance et l'amitié avec Dieu* ».

C'est probablement l'un des enjeux centraux du projet éducatif de l'enseignement catholique. La mission apostolique de l'enseignement catholique est d'être un lieu où des jeunes de toute origine et de toute position à l'égard de la foi ont l'occasion de vivre quelque chose d'inédit. La clé de réussite de cette mission est la confiance en l'éducabilité du jeune. Considérer tout élève comme une chance dans sa position à l'égard de la foi¹⁴ et non comme un poids.

II – 1 - 2 – L'enseignement catholique, un service public

Il est participation institutionnelle « à la responsabilité de la nation vis-à-vis de l'enseignement et de l'éducation ». A ce titre et comme tout établissement scolaire, un établissement catholique enseigne les disciplines traditionnelles, et assure la transmission de savoirs et de connaissances en vue de l'insertion dans la société et de l'acquisition d'un emploi. Sous cet aspect, l'enseignement catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle autre institution scolaire.

Ce service d'utilité publique est constatable aussi par l'accueil d'enfants et de jeunes de toute race, religion, ethnie, sexe, etc. Car, bien que clairement et ouvertement configuré selon les perspectives de la foi catholique, l'enseignement catholique n'est nullement réservé aux seuls catholiques, mais est ouvert à tous ceux qui apprécient et partagent l'éducation prônée par l'ONECS. Cette dimension d'ouverture est particulièrement évidente dans notre pays majoritairement non chrétien, où depuis des années, l'école catholique est, sans discrimination aucune, promotrice de progrès civil et de promotion de la personne.

C'est par reconnaissance à ce service rendu à la Nation Sénégalaise, que le Ministère de l'Intérieur a accordé à l'association dénommée « *Office National de l'Enseignement Ca-*

¹⁴ Pour que l'acte d'éducation soit possible à ce niveau, le P. Jean Marie PETITCLERC, propose d'articuler trois conditions. La première, c'est la confiance en l'éducabilité du jeune. La seconde, c'est la capacité de se mettre en projet ; on éduque toujours pour demain. La troisième, c'est la capacité d'établir une relation avec le jeune, ayant à cœur la bonne distance et la bonne proximité.

tholique du Sénégal »¹⁵ (ONECS) le statut de « reconnaissance d'utilité publique »¹⁶ par décret.

II – 1 - 3 – L'enseignement catholique, un service ecclésial

Il est aussi participation à la mission universelle de l'Eglise, qui est de promouvoir la dignité de la personne humaine et d'annoncer la Bonne Nouvelle à toutes les nations. Sous cet autre aspect, il se présente comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et l'Évangile. A cet égard, l'enseignement catholique recourt de manière cohérente et délibérée à l'éclairage de la tradition chrétienne pour inspirer et soutenir l'exercice de sa mission éducative.

La mission de l'établissement catholique suppose d'harmoniser constamment participation active au service public d'éducation et fidélité toujours renouvelée à sa mission d'Eglise. Il s'agit de vivre cette situation, non comme un risque, une limite mais comme une chance. L'enseignement catholique, est soumis à des logiques institutionnelles fortes, qui sont en même temps des logiques d'ordre administratif, juridique, financier, économique et politique. Il ne s'agit pas d'ignorer ces logiques. Il s'agit pour nous de rappeler que notre institution est appelée, dans ses actes quotidiens et professionnels, à attester ce que la référence à l'Évangile a de stimulant et de pertinent. L'école catholique dit que l'Évangile n'est pas confiné dans les sacristies, que la foi n'est pas seulement une affaire privée, mais que la foi est un engagement pour le bien commun de toute une société : « *les écoles catholiques sont donc à la fois liées à l'Eglise catholique et inscrites à l'intérieur de notre société, pas seulement pour y exercer des fonctions de suppléance, et encore moins de concurrence, mais pour y manifester concrètement la fécondité de la foi* »¹⁷. Voir aussi Jc 2,14.

II – 1 - 4 – Trois missions articulées autour du projet éducatif

Le caractère propre de l'enseignement catholique s'exprime dans chaque établissement par un projet éducatif parce que nous croyons qu'il n'y a pas d'enseignement sans éducation et pas d'éducation sans un sens de l'homme qui, pour nous, s'inspire de l'Évangile.

Des jeunes et des adultes vivent leur vie comme une succession d'instantanés, pas toujours cohérents. Face à ceux-là, nous croyons que la vie a un sens : « *Le projet éducatif transmet une vision de la personne et de la société puisée aux sources du mystère pascal du Christ et qui donne à chaque homme « une dignité et une grandeur au-dessus de toutes les autres créatures, parce que œuvre de Dieu, élevé à l'ordre surnaturel comme fils de Dieu, par conséquent en possession d'une origine divine et d'un destin éternel qui transcende tout l'univers.* »¹⁸

Non seulement le projet éducatif transmet une vision de la personne, mais il définit l'enseignement catholique. Car un établissement est catholique non par son recrutement, ni par ses bâtiments, ni par son enseignement, mais par son projet. Le projet de

¹⁵ **Récépissé de déclaration d'association n° 11 239 du 5 juin 2003**

¹⁶ Décret de reconnaissance d'utilité publique n°2009 – 1469 du 30 décembre 2009

¹⁷ Pour l'éducation et pour l'école, des catholiques s'engagent. Sous la direction de Mgr Claude DAGENS, H.J. Gagey, La foi comme source, p.6. Odile Jacob, 2007.

¹⁸ Gaudium et Spes.

l'Enseignement catholique a la visée éducative de « *former tout l'homme* »¹⁹ et a donc toujours refusé de s'en tenir à la seule dimension de l'instruction.

C'est la raison pour laquelle le pape Jean Paul II définissait la mission de l'enseignement catholique dans les termes suivants : « *la personne de chacun dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique* ». ²⁰

Nous pensons que le projet éducatif est comme principe d'unification et de conjonction de la mission comme de la vie des établissements. En tant que clef de voûte ou pivot de la vie des établissements, il est garant de leur catholicité lorsqu'il prend en charge la tension entre les valeurs qui rassemblent la communauté éducative et la référence à l'évangile. Chaque action de mise en œuvre de la mission éducative peut et doit être discernée, décidée, accompagnée et évaluée à la lumière de l'Évangile et dans la prière. Cette quadruple exigence de discernement, de décision, d'accompagnement et d'évaluation demande une mise en œuvre des missions d'annonce et de célébration. Par exemple, quelles seraient les conséquences d'une célébration du sacrement de la réconciliation avant un conseil de discipline ? Cela peut être stimulant !

Nous pensons que l'enseignement catholique honore sa mission à chaque fois qu'il développe et suscite des espaces de liberté et de créativité pédagogiques, éducatives et pastorales.

L'intérêt du projet éducatif dans l'enseignement catholique a été fortement rappelé à la rentrée scolaire 2011, suite à une mauvaise lecture des textes régissant l'ONECS, aboutissant à des interprétations non conformes aux réalités et à l'esprit de l'enseignement catholique : « *Dans les Ecoles Catholiques, les jeunes acquièrent, comme partout ailleurs, des **connaissances théoriques et pratiques**, les mêmes méthodes **intellectuelles** mais ils apprennent aussi à **devenir des hommes et des femmes libres, ouverts aux autres**, responsables, généreux et capables de contribuer au développement social.*

*Il leur est également proposé de **développer leur vie spirituelle**, dans le respect de la conscience de chacun, de sorte que la culture et la sagesse acquises, vécues et pratiquées, soient vivifiées par la foi en Dieu.*

*L'Eglise enseigne que toute personne humaine a le droit de prétendre à une éducation qui l'aide à développer harmonieusement toutes les aptitudes de son être (physiques, intellectuelles, morales, spirituelles) ; une éducation qui la **rende apte à communier avec les autres hommes et avec Dieu** ; une éducation **qui l'amène librement à connaître DIEU, à l'aimer et à le servir, en comprenant, aimant et servant ses frères les hommes** ».*

¹⁹ « *La Gloire de Dieu, c'est l'homme debout* », Saint Irénée, évêque de Lyon. « O Sénégalais, debout ! »

²⁰ Discours au 1^{er} congrès de l'École catholique en Italie, dans l'Osservatore Romano, 24 Novembre 1991, p.4.

II – 2 - Statistiques, secteurs d'intervention et résultats aux examens

II – 2 - 1 - Les statistiques

Pour l'année scolaire 2012 – 2013, dans les 7 diocèses du Sénégal, l'enseignement catholique compte :

- ✓ 295 établissements,
- ✓ 2 391 salles de cours,
- ✓ **99 071** élèves dont 47 913 garçons et 51 158 filles.
- ✓ 51,64 % de filles et 48,36 % de garçons
- ✓ 26 030 catholiques soit 26,27 % et 73 041 musulmans soit 73,73 %

L'effectif du corps enseignant engagé se chiffre à **3 196**, dont 1 857 hommes et 1 339 femmes, (2 808 catholiques soit 87,86 %) tous secteurs confondus, sans oublier les membres du personnel administratif et de service qui s'élève à plus d'un millier.

Les écoles se situent dans la zone urbaine et rurale et sont propriétés des diocèses ou des congrégations à vocation éducative.

II - 2 - 2 - Les secteurs d'intervention

L'enseignement catholique se sent concerné et interpellé par tout ce qui peut contribuer au développement, au bien-être des personnes et à l'épanouissement des communautés humaines. Aussi, intervient-il dans le formel et le non-formel.

a)- LE FORMEL comprend les écoles autorisées et reconnues par l'Etat, les enseignants sont embauchés selon la loi de l'Etat et inscrits aux Institutions Sociales de prévoyance à la retraite et payés 12/12 mois. Ces écoles suivent le programme officiel établi par l'Etat.

➤ **Enseignement Général :**

- Préscolaire
- Elémentaire
- Moyen
- Secondaire

L'enseignement catholique participe au combat pour l'émergence d'un nouveau Sénégal sur le plan scientifique. D'où la création de centres de formation aux normes universitaires et de centres techniques pour booster la formation des jeunes. On peut noter :

➤ **L'enseignement Technique et Professionnel :**

- 3 centres « Don Bosco » et Saint-Gabriel Montfort qui dispensent les formations suivantes :
 - CAP en électricité
 - CAP en menuiserie (bois et métallique)
 - CAP en mécanique générale
 - CAP en mécanique AUTO.

- 2 établissements de formation aux métiers des soins infirmiers « Mgr François Xavier NDIONE », à Thiès, « Centre Saint Martin » de Dakar qui préparent au Diplôme d'Infirmier et d'Infirmière d'Etat.

➤ **L'enseignement Supérieur Professionnel avec :**

- 2 établissements : « Saint-Michel », « Post-Bac de Jeanne d'Arc » qui donnent des formations en BTS de :
 - Secrétariat
 - Gestion
 - Informatique
 - Commerce International
 - Agro-alimentaire
 - Transport-Logistique

Collège Sacré-Cœur : classes préparatoires en partenariat avec **EMST** (Ecole Multinationale Supérieure des Télécommunications) et **ESIGLEEC** (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Généralistes de Rouen).

- 1 Unité Universitaire en Economie et Gestion à Ziguinchor et au Complexe Saint-Michel.
- **IMES** (Institut Mariste d'Enseignement Supérieur) au Cours Sainte-Marie de Hann pour la licence et le master en Sciences de l'Education.

Remarque : l'enseignement professionnel est le parent pauvre de l'enseignement catholique du Sénégal. Le coût du matériel et le manque de professeurs formés en sont les causes principales.

➤ **Deux centres de formation :**

Dans l'accomplissement de sa mission éducative, l'Eglise, soucieuse d'utiliser tous les moyens appropriés, se préoccupe de :

- ❖ la formation catéchétique qui éclaire et fortifie la foi, nourrit la vie selon l'esprit du Christ ;
- ❖ la formation pédagogique, intellectuelle et déontologique pour permettre aux enseignants d'exercer et d'assumer leur noble mission d'éduquer et d'instruire.

C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'existence du **Centre de Formation Pédagogique (CFP)** pour la formation initiale des instituteurs et institutrices sis à Mbour et le **Centre de Formation Pédagogique du Préscolaire Catholique (CFPPC)** pour la formation des éducateurs / éducatrices du préscolaire sis à Thiès.

b)- LE NON FORMEL : une offre éducative souple et adaptée

- Alternative à l'école formelle : écoles des parents, écoles de brousse, fermes scolaires dans les zones rurales.
- Garderies communautaires
- Ecoles de Brousse dans la région de Diourbel, Fatick, Thiès, Kolda, Tamba
- Alphabétisation des adultes.

II – 2 – 3 - Les résultats scolaires

Habituellement, les résultats scolaires (réussite sociale et aux examens) de l'Enseignement Catholique sont bons. J'en veux pour preuve ceux de l'année scolaire 2011 – 2012, répartis comme suit :

- ✓ **CFFC** : 6 580 admis sur 7 035 candidats, soit 93,5%
- ✓ **Entrée en sixième** : 6 923 admis sur 6 928, soit 99,9%
- ✓ **BFEM** : 2 754 admis sur 3 028 candidats soit 91,0 %
- ✓ **BAC** : 1130 admis sur 1364 candidats, soit 82,8 %

Ceci, grâce à la qualité de l'enseignement et des enseignants, mais aussi du quantum horaire de 800 heures qui est largement respecté. Nous ne connaissons pas le phénomène cyclique des grèves, les rapports avec les parents d'élèves sont bons, mais aussi avec les enseignants et les deux syndicats (SNECS et SYNAPEAS).

II - 2 – 4 - Commentaires

Au regard des chiffres communiqués (statistiques) et des secteurs d'intervention ci-dessus mentionnés (formel et non formel), on peut noter les conclusions suivantes :

- ✓ L'école catholique représente un maillon essentiel, un poids non négligent, dans le dispositif éducatif sénégalais. On pourrait même dire que l'enseignement catholique fait partie intégrante du système scolaire. Les statistiques en témoignent. « *Contra factum, non datur argumentum* », ²¹ disaient les vieux Latins: « *Aucune argutie ne tient devant les faits et les chiffres* ».
- ✓ L'école catholique reste une école ouverte à tous, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'ethnie, de clan, de religion. Dit autrement, l'école catholique reste ouverte à tous ceux qui partagent l'éducation que nous prônons. Une éducation enracinée dans les valeurs évangéliques et universelles (respect, vérité, dignité, liberté, vivre ensemble, etc.)
- ✓ L'école catholique continue son action sociale en portant attention à tous, et particulièrement aux zones rurales. Le rôle de l'église c'est d'être à côté des pauvres. L'Eglise se sent interpellée sur tout ce qui porte atteinte à la dignité et à la grandeur de l'Homme et tout ce qui freine son plein épanouissement car « *les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de temps, des pauvres surtout et tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ ; et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur* ». Ainsi, cette attention aux milieux défavorisés se manifeste par l'octroi de la réduction de la scolarité et même la gratuité pour ceux dont les moyens sont extrêmement limités. Aussi, permettez-moi de dire ma profonde gratitude aux parrains et marraines qui, au prix de leurs sacrifices, accompagnent l'ONECS dans sa pastorale de proximité avec les démunis, dans la prise en charge des laissés pour comptes.

²¹ Contre un fait il n'existe pas d'argument.
Dialogue Interreligieux V - Dakar / Sénégal 2013

- ✓ L'école catholique reste une force et un lieu de promotion du vivre ensemble, chemin difficile, où les échecs peuvent survenir, mais où l'espérance est plus forte encore. On essaie de développer chez les élèves, la capacité d'écoute de l'autre, dans le respect et la reconnaissance mutuels ; les valeurs de partage, d'entraide, de solidarité et de tolérance, valeurs en crise dans notre société pour les raisons suivantes : « *Le manque d'encrage aux valeurs traditionnelles positives ? l'absence de culture démocratique ? La méconnaissance des chartes qui régissent les droits et devoirs de l'Homme ? ; Le manque de recours aux valeurs spirituelles ?* »²². Ne devrait-on pas proposer à la communauté éducative une offre plus centrée sur les comportements que sur la seule dimension du cognitif ?

Les journées culturelles, les campagnes de solidarité (carême, ramadan), les journées d'investissement, la rencontre avec des personnes d'une autre culture, les personnalités mises en exergue (Mère Teresa, Léopold Sédar SENGHOR, Sr Emmanuelle, Martin Luther KING), les voyages culturels, etc, essaient de correspondre à cette visée éducative.

- ✓ L'école catholique est un lieu de dialogue interreligieux, car les jeunes sont scolarisés dans un environnement multiculturel et multiconfessionnel, et la cohabitation peut poser des difficultés au sein d'une même classe, d'enfants de religion différente. Raison pour laquelle l'enseignement catholique veille à une meilleure connaissance des religions pour mieux se comprendre. « *Pourquoi les différences entre les religions devraient-elles être ce qui divisent définitivement l'humanité ?* », se demandait Vaclav Havel lors d'un discours qu'il a prononcé en décembre 1995 à Hiroshima. Les religions ont besoin de se rencontrer²³, de se parler pour dépasser tous les préjugés et les malentendus qui les opposent parfois si violemment. Cela passe par une meilleure connaissance et compréhension des religions. Son but est de permettre une meilleure cohabitation des différentes communautés issues de religion différente et de lutter contre le développement des fondamentalismes. Mais et surtout de respecter la religion de l'autre et l'autre dans sa religion.

Mais l'une des difficultés rencontrées dans le dialogue interreligieux est la non distinction entre la culture religieuse et la transmission de la foi qui, elle, relève des familles et des communautés religieuses.

Pour inférer ces commentaires, je voudrais vous traduire une conviction forte de l'ONECS : « **le cœur de l'éducation, c'est l'éducation du cœur** ». Le cœur est le siège des sentiments ; il doit être façonné, pétri des valeurs. Le « **cœur** » évoque surtout la **vie affective**. Le cœur peut être amoureux, sensible, généreux, charitable, courageux. L'homme peut avoir un cœur d'or ou de pierre, être sans cœur ou avoir le cœur sur la main...

²² Pierre Claver NDIONE, in PEVAP – Projet d'Education aux Valeurs et à la Paix.

²³ « *Fais en sorte que chacun soit plus heureux après t'avoir rencontré* ». Mère Teresa
Dialogue Interreligieux V - Dakar / Sénégal 2013

Mais pour la Bible le cœur est une réalité plus vaste qui inclut toutes les formes de la vie intellectuelle, les affects, les émotions, et le domaine inconscient où s'enracinent toutes les activités de l'esprit.

III – Les défis de l'enseignement catholique aujourd'hui

III – 1 – Le PEVAP

L'enseignement catholique est confronté, comme toutes les écoles, aux grandes mutations de la société d'aujourd'hui. Ces mutations touchent tous les domaines de notre vie : l'économie, le travail, l'organisation politique, les modes de vie, les médias et les relations avec le monde (la mondialisation)...Comment trouver les langages actuels vis-à-vis des mutations qui déshumanisent l'homme : la marchandisation, l'exploitation, l'objectivation, etc.

L'ONECS, par la voix du PEVAP²⁴, apporte son concours au peuple sénégalais, structurant sa pensée et ses stratégies comme suit :

Le missionné du projet²⁵, dans le contexte et la justification du projet, note que le socle de ses valeurs s'est effondré, les repères ont disparu, il consomme tout produit étranger sans discernement avec un culte effréné du divertissement. Alors s'installent l'incivisme, l'ignorance, le laxisme, l'apologie des contre valeurs, des contre modèles, l'usage de la force aveugle et meurtrière, l'insécurité, l'impunité, la mal gouvernance, le non respect du bien commun etc.

Le politique, le religieux, le citoyen lambda reconnaît que « **le Sénégal est un grand malade** » qui a besoin d'une thérapie multiforme et multisectorielle car le mal est très profond et l'éducation n'échappe malheureusement pas à ce mal. On retrouve cette préoccupation dans les propos de son Eminence Théodore Adrien Cardinal SARR : « *« lorsque deviennent récurrents dans la société des comportements : tels que la mal gouvernance, l'ignorance ou la destruction du bien commun, la corruption et la tricherie, les violences (verbales, physiques, morales, psychologiques), les exclusions (sociales, raciales), **l'Église s'en préoccupe et se sent interpellée, avec tous les autres acteurs sociaux...** De tels signes sont les indicateurs, les causes et les conséquences, d'une **régression multiforme qui ne laissent personne indifférent, encore moins l'école catholique** ».*

C'est dire que le **PEVAP** considère que l'éducation est au cœur de tout processus de développement et surtout elle est une dividende sûre de la paix.

Le PEVAP propose ainsi :

Une conjugaison des ressources et des compétences dans le milieu scolaire pour promouvoir les valeurs de solidarité, de responsabilité, de la justice, de l'amour du prochain, de la démocratie, de l'estime de soi, de la paix...

²⁴ Projet d'Education aux Valeurs et à la Paix.

²⁵ Les lignes qui suivent sont un extrait du projet PEVAP conçu par Pierre Claver NDIONE et son équipe.

La prise en compte des valeurs dans toutes les disciplines d'enseignement ; la géographie, l'histoire, l'économie, les mathématiques, les différentes sciences, les différentes sciences, les activités artistiques, sportives, spirituelles etc.

Cette transversalité exigera que l'école s'ouvre à tous les membres de la communauté susceptibles de lui apporter ses compétences.

Un déficit concernant l'enseignement des valeurs traditionnelles se note à tous les niveaux de notre système éducatif d'où un recours aux différents idéaux de notre sagesse traditionnelle.

Le PEVAP voudrait voir émerger **une conscience citoyenne** plus marquée aussi bien au niveau des enseignants qu'au niveau des élèves et de la communauté éducative toute entière pour promouvoir une paix durable.

Le PEVAP veut enfin une nouvelle approche dans l'enseignement des curricula, porteurs de valeurs et de thématiques actuelles qui mettent l'accent sur l'environnement et le contexte mondial. Chaque enseignant devra se sentir acteur dans l'œuvre d'éducation aux valeurs en étant lui-même « **un pédagogue des droits** ».

III – 2 – La prise en charge des handicapés

L'accord sur les OMD est, certes, **un engagement des gouvernements** et un signal politique fort et porteur d'espoir. A titre d'exemple, son objectif 2 : « *Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires* ». Cette préoccupation est largement partagée par le secteur privé de l'éducation. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'engagement de l'ONECS qui réfléchit au cas particulier des enfants et des jeunes handicapés. C'est un besoin peu ou pas assez pris en compte par la société et le système éducatif en général en dépit des difficultés de financement. La problématique porte sur les conditions d'accueil de ces handicapés, lesquels méritent une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Conclusion

Chers congressistes,

Au terme de mon intervention, où je vous ai partagé l'histoire et l'état de l'enseignement catholique au Sénégal, je voudrais, dans le cadre de ce colloque, citer une assertion de Gilbert CAFFIN et Anne-Bénédicte de SAINT MAMAND : « *L'écoute de l'autre n'a pas pour seul but de comprendre ce qu'il pense mais comment ce qu'il croit le fait vivre* ».²⁶

Une citation forte qui dit le long apprentissage du dialogue interreligieux fait d'exigences (fidélité à soi même ; désir de connaissance et de compréhension de l'autre ; actions communes) et de difficultés (l'ignorance mutuelle ; l'histoire ; l'asymétrie des relations ; les conceptions différentes de Dieu ; la tentation de gommer les différences).

L'enseignement catholique essaie et essaiera toujours de prendre en compte ces exigences, et de surmonter ces difficultés pour conduire ses élèves à l'interculturel, au dialogue interreligieux.

²⁶ « D'assise à la cour de récréation, pédagogie du dialogue interreligieux », de Gilbert Caffin et Anne-Bénédicte de Saint Amand, Cerf, en 1999 (150 p.)

BIBLIOGRAPHIE

Textes du Concile Vatican II

L'Osservatore Romano, 24 Novembre 1991

Statuts de l'ONECS (Office National de l'Enseignement Catholique du Sénégal)

François MOOG, « *A quoi sert l'école catholique, sa mission d'évangélisation dans la société actuelle* », Bayard, 2012.

Roger de Benoist, « *Historique de l'Enseignement Catholique au Sénégal* », in H.A. n° 444.

Enseignement catholique, Guide de l'enseignement catholique au Sénégal.

Archidiocèse de Dakar, « *La législation scolaire au Sénégal* ».

« *Pour l'éducation et pour l'école, des catholiques s'engagent* ». Sous la direction de Mgr Claude DAGENS, H.J. Gagey, La foi comme source, Odile Jacob, 2007.

Pierre Claver NDIONE, in PEVAP – Projet d'Éducation aux Valeurs et à la Paix.

Colloque

« Plaidoyer pour le dialogue interreligieux – Religion, éducation et citoyenneté »

**Fondation Konrad Adenauer,
les mardi 5 et mercredi 6 novembre 2013**

THEME :

Histoire et états des lieux de l'enseignement public au Sénégal

Présentée par :

Ibrahima Diagne

**Inspecteur de l'enseignement moyen secondaire/Etablissement vie scolaire
Ingénieur et gestionnaire de la formation**

INTRODUCTON

- ❖ De façon unanime, il est admis que l'éducation constitue l'un des leviers les plus importants pour le développement économique d'une nation.
- ❖ Elle permet la mise à disposition de ressources qualifiées et capables de prendre en charge les besoins de développement économique et social.
- ❖ Les finalités du système d'enseignement et la mise en œuvre des politiques d'éducation prennent des formes différentes selon les époques, le contexte et les pouvoirs en place.
- ❖ Au Sénégal l'enseignement public est très ancien et remonte à la période coloniale ; il englobe la maternelle, l'élémentaire, le moyen secondaire général ou technique et le supérieur.
- ❖ Une analyse objective du système d'enseignement nous amène à porter un regard sur les finalités, les objectifs, les contenus programmatiques et les produits livrés après le processus de transformation.
- ❖ Dans cette étude, il s'agit de présenter ces différents aspects pendant toutes les grandes étapes qui ont jalonné l'évolution du système d'enseignement au Sénégal.

Plan:

- **L'enseignement public pendant la période coloniale**
- **L'enseignement public post colonial : les programmes de 1962**
- **La réforme de 1971 et son application : le militantisme culturel**
- **Des états généraux de l'éducation et de la formation de 1981 à la situation actuelle**

I. L'enseignement public pendant la période coloniale

Trois phases importantes : 1817 ; 1930 ; 1957

- **07 Mars 1817** : ouverture à St Louis du Sénégal de la première école mutuelle avec le français comme langue d'enseignement.

Ce choix s'explique, selon l'ancien inspecteur général Charton par le fait que « les colonies d'Afrique noire n'ont pas comme en Indochine ou en Algérie une langue de civilisation inspiratrice de culture et d'éducation »

Cette école mutuelle sera en vigueur jusqu'en 1841 et va participer grandement à la dégradation des valeurs comme l'avaient nettement manifesté les notables de Saint Louis.

Pour apporter des remèdes, le pouvoir colonial décide de confier l'enseignement à l'église. L'objectif était de répandre avant tout le christianisme dans une région à majorité musulmane. Conscient des résistances manifestées par les notables de Saint Louis, Louis Faidherbe qui venait d'arriver comme gouverneur va créer parallèlement une école pour les musulmans, jetant ainsi les bases de l'enseignement laïc au sénégalais.

Selon l'historien Jean Suret-Canal, « L'enseignement laïc fut introduit par Faidherbe dans le but d'attirer les musulmans majoritaires à Saint Louis et qui généralement refusaient de confier leurs enfants au prêtre ».

- **1903 : organisation du système éducatif colonial**

En plus des écoles primaires, il y a à la création d'écoles secondaires comme l'école William Ponty de Saint Louis et le lycée Van Vollenhoven de Dakar. Ces écoles avaient pour but de former des auxiliaires qui devaient être les courroies de transmission entre l'administration coloniale et les populations sénégalaises.

-**1959 : Inauguration de l'université de Dakar** après le rapprochement en 1957 des instituts de droit, de science et de lettres érigés en faculté pour toute l'Afrique Occidentale Française (AOF).

L'objectif était de socialiser systématiquement le personnel et les exécutants à la gestion du système colonial au niveau supérieur de la hiérarchie dans lequel on pouvait admettre des africains.

Au total, la philosophie immuable de la politique coloniale en matière d'enseignement peut être empruntée à Delafosse selon lequel : « il nous faut des intermédiaires appartenant au milieu indigène par leurs origines et au milieu européen par leur éducation pour faire comprendre aux gens du pays et pour leur faire adopter cette civilisation étrangère pour laquelle ils manifestent, sans qu'on leur en puisse tenir rigueur, un misonéisme bien difficile à vaincre ».
Delafosse, Bulletin de l'enseignement en A.O.F, N° 33 juin 1917

II. L'enseignement public post colonial : les programmes de 1962

Au lendemain de l'indépendance, les autorités sénégalaises manifestent la ferme volonté de mettre en place un système éducatif adapté aux réalités du pays pour amorcer le développement du jeune Etat indépendant.

.On peut noter deux tentatives de réformes :

- ❖ **Mise en place d'écoles rurales dans les villages** où des cours de culture générale sont dispensés en saison sèche et des cours agricoles pendant l'hivernage ;le tout devait se faire par des animations permanentes pour offrir aux masses paysannes la possibilité de prendre en charge elles-mêmes le développement de leur terroir par une participation concrète et volontaire. Cette orientation paysanne ne connaît pas de succès à cause du manque d'investissement pour accompagner la carte scolaire, la forte présence des conseillers techniques français au Ministère de l'Education nationale sans compter la rupture entre Senghor et Mamadou DIA intervenue en 1962.
- ❖ **« Education sénégalaise n°2 »** : Elle fait référence aux circulaires 11.450 du 8 Octobre 1962 et 13.550 du 14 Novembre 1962 qui constitue selon certains auteurs comme le premier frémissement dans le sens de la nécessaire adaptation du système éducatif après l'indépendance.

Les programmes de 1962 se caractérisent par l'importance donnée aux disciplines dites d'éducation notamment la morale, la vie civique, l'éducation sanitaire, l'histoire et la géographie.

La santé, la prévention routière, le drapeau et l'hymne national occupent un volume plus grand dans les horaires de ces programmes.

L'objectif global visé est de faire naître et fortifier la conscience nationale des jeunes sénégalais.

Dans ces programmes, la dimension ouverture est aussi prise en charge et ceci à travers l'étude des pays de l'AOF et de l'AEF.

Les enseignements qu'on peut tirer de cette période sont multiples :

- Un décrochage entre l'intention politique affichée et la mise en œuvre élaborée pour son opérationnalisation : les structures, les méthodes et les contenus ne pouvaient pas permettre convenablement cette mise en œuvre ;
- Le français a régné sans partage dans le système d'enseignement dans un pays où il n'est parlé que par une infime minorité de la population ; l'utilisation du français était un obstacle sérieux à l'adaptation de l'école à son environnement socio-culturel malgré qu'il soit vu par Senghor comme « un outil merveilleux trouvé dans les décombres du régime colonial ;
- La convergence d'intérêts entre les dirigeants et l'ex métropole faisait que les premiers recouraient souvent aux colonisateurs pour faire face à l'opposition des masses paysannes misérables et à celle des étudiants frustrés par le désespoir de promotion sociale ;
- Les difficultés soulignées avec l'usage du français vont justifier l'expérience de la méthode CLAD (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar) ; l'objectif était de promouvoir un enseignement du français en tenant compte du contexte sénégalais et la principale méthode proposée est Pour parler français. Son application effective débute en 1965 mais les difficultés seront notées dans sa mise en œuvre : faible niveau des enseignants, supports pas toujours accessibles dans certaines zones, rejet des méthodes par les syndicats à cause du recours aux voix françaises.

III. La réforme de 1971 et son application : le militantisme culturel

Les nombreuses difficultés constatées dans l'enseignement pendant la période postcoloniale et le grand choc de 1968 obligent les autorités à amorcer une réforme en profondeur à partir de 1971. La nécessité d'assumer la différence avec le modèle universitaire français était affirmée avec force dans cette réforme. La loi d'orientation 71-036 du 3 juin 1971 est le cadre législatif de cette réforme. En son article 1^o on retient :

« L'éducation nationale tend :

- à élever le niveau culturel de la population ;
- à former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux, de contribuer au développement de la science et de la technique et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de développement national.

Elle vise à préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir l'ensemble de la nation dans le courant du progrès contemporain ».

On retrouve ainsi les deux axes majeurs qui fondent le système éducatif : l'enracinement et l'ouverture.

Pour matérialiser l'axe d'enracinement, **les contenus de certaines disciplines seront africanisés et sénégalisés** : histoire, géographie, sciences naturelles et français. Ces disciplines accorderont une place de choix à l'étude de notre passé, du milieu et de la littérature africaine, et plus spécialement de la littérature sénégalaise.

Le second moyen par lequel va se réaliser l'enracinement sera **l'introduction de l'étude de nos langues nationales à l'école** ; ce qui permettra d'aboutir, à long terme, à un enseignement par nos langues nationales.

L'ouverture de l'élève (second axe de l'éducation) se traduit par **l'apprentissage de la science et de la technique d'une part, et, d'autre part, des cultures non africaines et des langues étrangères, qui seront toutes enseignées.**

Cette réforme de l'école s'est aussi caractérisée par la création d'un **enseignement moyen pratique (EMP)** dans le système d'enseignement.

Obligatoire pour tous les enfants ne poursuivant pas leurs études dans un établissement général ou technique, cet enseignement a pour objectifs de former, en cinq ans, des paysans d'avant-garde qui seront capables de prendre en charge le développement de leur territoire

Malgré les nobles ambitions de la réforme, les résultats attendus n'ont pas été atteints ; comme griefs portés contre la réforme, il ya :

- La présence accrue du français
- Coût élevé pour un pays sous-développé
- Opposition de certains parents par rapport aux classes expérimentales en wolof
- Absence de personnel et de matériel didactique

IV. Des états généraux de l'éducation et de la formation de 1981 à la situation actuelle

1. Les états généraux de l'éducation et de la formation de 1981

Contexte de crise scolaire ponctué de grèves portées par le principal syndicat de l'époque, le SUDES : caractère élitiste, faibles performances et orientation extravertie. Il fallait alors passer à la construction d'une « nouvelle école, démocratique et nationale ».

Ce sentiment de la plupart des enseignants de l'époque semble partagé par le Premier Ministre d'alors Habib Thiam et cela apparaît dans son discours introductif lors des Assises des Etats généraux : « **il ne faut pas le dissimuler, le rapport du peuple sénégalais à son école est un rapport de malaise. Le sentiment général est que notre école est en crise, qu'elle n'est pas adaptée à nos besoins, qu'elle s'achemine, si elle n'y est pas déjà parvenue vers une impasse, ne situation de blocage, donc de rupture à plus ou moins brève échéance** ». (H.Thiam. Discours introductif à la séance inaugurale des états généraux de l'éducation et de la formation. Le pédagogue, Dakar, NEA, avril 1981, n°9).

Les orientations de cette école :

- ❖ **démocratique et de masse** ;
- ❖ *nationale*, en se fondant sur les réalités nationales, sénégalaises et africaines ;
- ❖ **Elle sera populaire** en rompant avec les pratiques élitistes et les divers mécanismes de la sélection - élimination, en exprimant et en reflétant les besoins culturels du peuple et en leur apportant des solutions appropriées, en promouvant le progrès culturel, scientifique, technique, moral et spirituel du peuple, tout en étant ouverte à la vie (titre 1, articles 3 et 5).
- ❖ **Elle sera laïque**, dans le respect de la liberté de conscience des citoyens, mais elle intégrera les dimensions spécifiques de notre réalité socioculturelle, notamment sa dimension religieuse.

Les orientations des EGEF n'ont pas été effectives et l'équation qui demeuré est celle de l'inadéquation des besoins d'éducation et des ressources disponibles.

2. Situation actuelle de l'enseignement public

La loi d'orientation de 91-22 du 16 février 1991 sert ici de référence à l'examen de la situation présente de l'école ; on tiendra aussi compte, bien entendu, des différentes rencontres : Jomtion(1990), CONFEMEN(1994), Forum international de l'Education Pour Tous (Dakar, 2000)

La loi d'orientation définit les finalités, les principes généraux et les structures de l'éducation nationale sénégalaise. Il s'agit :

- « de former un homme capable de travailler efficacement à la construction du pays en portant un intérêt particulier aux problèmes économiques, sociaux et culturels rencontrés par le Sénégal dans son effort de développement et en gardant le souci constant de mettre les formations qu'elle dispense en rapport avec ces problèmes et ses solutions ;
- De promouvoir les valeurs, les lois et les règles de la nation sénégalaise d'une société pluraliste, démocratique et solidaire ainsi que de la morale, du civisme et du patriotisme ;
- d'acquérir les connaissances et instruments nécessaires à l'insertion sociale, au développement du jugement et de la réflexion, à la participation à l'avancée des sciences et des techniques et au progrès social ».

Pour ce faire, les autorités ministérielles, académiques et scolaires, en rapport avec les partenaires ont mis en place des programmes et projets:

Le principal programme est le PDEF (Programme de Développement de l'Education et de la Formation) mis en œuvre à partir de 2001. Il a constitué l'instrument d'opérationnalisation de la politique éducative jusqu'en 2011. Beaucoup de succès sont enregistrés dans les différents domaines surtout de l'accès, et de la gestion.

Les insuffisances encore notées :

- faible qualité des enseignements/apprentissages ;
- gestion inefficace et inefficente ;
- inadéquation formation-emploi ;
- faiblesse de la formation professionnelle et technique ;
- faiblesse de l'insertion des diplômés.

Partant de ces constats, il est mis en place en 2013 le **PAQUET** (Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence).

Les mêmes orientations sont maintenues et les priorités sont accordées à la formation professionnelle et technique, au cycle fondamental et à l'enseignement supérieur.

Conclusion

En définitive, on retiendra qu'au Sénégal, l'école est une création française qui date du début du XIXe siècle(1817). Depuis lors, l'effort d'adaptation de l'école sénégalaise à son environnement a constitué un souci permanent.

Les orientations issues des différentes réformes (1971, EGEF ,1991) n'ont jamais connu des prolongements complets et effectifs.

Les programmes et projets ont été nombreux : PDEF, PAEM, EDB, EPQ, SCOFI et récemment le PAQUET

Malgré ces nombreux efforts, l'école reste encore en crise :

- Instabilité de l'espace scolaire à cause de grèves d'enseignants et/ou d'élèves ;
- Recul de l'esprit et de l'engagement citoyens des produits sortis par l'école ;
- Proportion encore élevée des exclus du système de l'enseignement public ;
- Très faible insertion des produits de l'école ;
- Faible qualification d'une partie des enseignants ;
- Insuffisance des filières professionnelles ;
- Gestion inefficace et irrationnelle des ressources financières et matérielles.

Pour arriver à favoriser les consensus sur les politiques éducatives et permettre la pacification de l'espace scolaire, le Ministère de l'Education nationale a envisagé d'organiser les Assises nationales de l'éducation et de la Formation.

L'implication de tous les acteurs devra permettre d'aboutir à des projets éducatifs spécifiques à chaque région et qui seront en phase avec les orientations nationales.

COLLOQUE

PLAIDOYER POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX V

RELIGION, EDUCATION ET CITOYENNETE

COMMUNICATION :

**ETAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT
ISLAMIQUE**

Fondation Konrad Adenauer (5 – 6 novembre 2013)

Cheikhou MBOW

Chef Division Enseignement arabe

Inspecteur des daara

Ministère de l'Education nationale

Mesdames, Messieurs
Chers participants,

Tout d'abord je tiens à remercier la Fondation Konrad Adenauer pour cette belle initiative qui consiste à organiser un colloque sur le dialogue interreligieux. Mais je dois dire à l'entame de mon propos qu'au-delà de l'intitulé c'est le triptyque religion, éducation, et citoyenneté qui me semble très pertinent compte tenu des points de convergence décelables à travers les trois entités. En effet, la religion dans l'acceptation large du terme est un projet de société où le code de conduite est de blâmer le mal dans toutes ses formes et d'inviter le bien dans le sens large du mot. Du moins c'est le cas dans la religion musulmane « *Vous formez la meilleure communauté au monde : vous ordonnez le bien, proscrivez le mal et croyez en Allah...* » (Sourate Ali Imran Verset 110).

Ce message traduit d'abord un acte de foi, une invite à l'action mais surtout un appel à une coexistence pacifique pour un bien être commun. Le mot éducation pourrait se résumer en trois étapes : le savoir, le savoir faire et le savoir être. Et enfin, la citoyenneté, c'est la qualité de citoyens et le mot citoyen traduit un certain nombre de droits et de devoirs qui permettent à l'individu de se mouvoir dans la société dans le but de conserver l'équilibre nécessaire au bien être de tous.

C'est dire que aussi bien la religion, l'éducation et la citoyenneté s'exercent dans un champ où l'élément moteur est le comportement de l'individu vis-à-vis de soi même, de son prochain et de la société dans laquelle il vit. En somme ce triptyque vise essentiellement la réalisation d'une société où il n'y a pas de place pour l'ignorance, la violence, mais surtout une société où l'équilibre entre le matériel et le spirituel est respecté.

Ceci dit, quel est le lien que l'on pourrait établir entre cet acte de plaidoyer sur le dialogue interreligieux avec l'enseignement islamique au Sénégal ?

La réponse à cette question nous amène à poser la problématique de l'enseignement arabe islamique au Sénégal. Cet enseignement qui a connu des fortunes diverses selon les périodes précoloniale, coloniale et post coloniale, le temps ne nous permet de développer ce vaste champ mais nous tenterons tout simplement de partager avec vous les étapes marquantes. Ainsi nous parlerons de l'historique, de l'état des lieux et enfin des perspectives pour voir en quoi cet enseignement à contribuer à l'expansion de la religion, de la construction d'une citoyenneté et enfin son apport dans le système éducatif sénégalais.

L'ENSEIGNEMENT ARABO ISLAMIQUE

PERIODE PRECOLONIALE

La langue arabe est introduite au Sénégal avec la pénétration de l'Islam au 11ème siècle par le biais des caravanes. L'enseignement portaient essentiellement sur:

- Le Coran et la grammaire arabe
- Le dogme
- Les pratiques culturelles
- Les transactions

-

Contraintes

- Le statut de la langue par rapport à la langue maternelle de l'apprenant
- La quasi inexistence de contact direct avec les arabes
- Manque de supports pédagogiques
- L'inexistence de corps de contrôle et d'encadrement

Solutions

La création de pratiques innovantes qui consistait à:

- Répertorier toutes les lettres dont la prononciation posait des difficultés
- Adapter les lettres répertoriées à l'environnement immédiat de l'apprenant. Cette méthode était connue sous le nom d'alphabet imagé; important socle pour la maîtrise et la manipulation des lettres de l'alphabet sous leur différentes formes: isolée, initiale, médiane et finale
- L'intérêt de cet alphabet était de familiariser l'apprenant avec l'univers des lettres afin de lui permettre de mieux maîtriser le Coran et de le transcrire sans faute.

PÉRIODE COLONIALE

- La colonisation trouva au Sénégal un peuple en majorité composé de musulman. L'enseignement religieux y avait déjà pris son envol par le canal centres d'enseignement dirigés par de fortes personnalités.
- Pour barrer la route à cette présence de l'enseignement religieux l'administration coloniale a mis sur place une batterie de mesures coercitives, incitatives, voire consensuelles. C'est ainsi que plusieurs décrets ont été initiés à l'époque par l'autorité coloniale:
- Le décret du gouverneur Faidherbe du 2 juin 1857 portant organisation de l'enseignement
- Le décret du 26 février 1870 rendant obligatoire l'enseignement du français dans les daara
- Le décret du 9 mai 1896 instaurant une autorisation du gouverneur général pour enseigner dans un daara, le même décret empêchait aux daara de fonctionner pendant les heures de cours de l'école française
- Le décret du 12 janvier 1906 relatif à l'octroi d'indemnité annuelle de 300 FCFA aux maîtres coraniques qui acceptaient d'introduire le français dans l'enseignement
- La création de medersa de St Louis
- La création de l'école des fils de détenus
- La création de l'école des fils de chefs
-

Toutes ces écoles étaient créées dans le souci de mieux contrôler l'enseignement arabe islamique au Sénégal

PÉRIODE POST COLONIALE

Il faut à ce niveau distinguer deux importantes étapes: 1960 – 2002 et 2002 – 2013

DE 1960 – 2002

- Cette étape est importante dans le développement de l'enseignement arabe, parce que marquée par l'émergence de mouvement syndical qui vient s'ajouter à l'effort des guides religieux et des associations islamiques pour une meilleure prise en charge de l'enseignement islamique.
- En effet cette période a permis de jeter les bases d'une organisation plus conséquente de l'enseignement arabo islamique aussi bien au niveau public qu'au niveau privé.
- Il faut retenir qu'au cours de cette période on assistait à une massification progressive du personnel enseignant arabe dans le système
- La prise en charge de la formation initiale du personnel au niveau élémentaire, moyen et secondaire
- La création d'une division transversale au MEN chargé de l'enseignement arabe
- La création du collège franco arabe initialement appelé daaroul Mouhalimine (1963) érigé en collège et enfin en lycée
- Création du CEAP/CAP option langue arabe en 1996
- Octroi de subvention à certaines écoles privées franco arabe reconnues
- Ouverture de section de formation à la FASTEF ex ENS de professeurs et d'inspecteurs option arabe
- Création de commission par arrêté ministériel en 1986 pour la réorganisation de l'enseignement arabo islamique dans le souci de réaliser les objectifs suivants:
- Unification des programmes de l'enseignement arabo islamique de l'élémentaire au secondaire
- Elaboration de manuels plus conformes à nos réalités socio culturelles
- Unification des diplômes de l'enseignement arabo islamique

Toutes ces mesures ont été prises dans le souci d'une meilleure organisation du sous secteur où régnait une certaine anarchie notamment dans le domaine de l'évaluation certificative des enseignements apprentissages. Il faut noter que les résultats n'ont pas été à la hauteur pour plusieurs raisons:

- le financement des écoles privées non reconnues,
- l'influence de certains milieux religieux qui avaient finalement opté pour leur autonomie,
- les difficultés de l'Etat à faire appliquer les textes.

Cependant il faut noter surtout à partir des années 80 que le flux d'étudiants ayant fait leur humanité dans les instituts et université arabe a positivement impacté sur l'organisation de l'enseignement arabe privé en terme de méthode d'enseignement, d'organisation interne des établissements et du niveau des enseignements plus ouvert au monde avec l'introduction des langues français et anglais mais également des disciplines scientifiques. Nous pouvons citer les écoles Azhar, les écoles du mouvement Al Falah, mouvement Ibadou Rahman et d'autres instituts qui dans le cadre de la coopération avec l'Egypte, la Mauritanie et l'Arabie Saoudite reçoivent des coopérants pour l'enseignement des sciences religieuses, de la langue arabe et des disciplines scientifiques. C'est le cas de l'Institut Abdoulaye Niassé de Kaolack, Hanafia de Louga, les Instituts Azhar.

- De façon concrète on peut retenir durant cette période:

- Un développement des EFA privés suite à l'allégement des procédures d'autorisation et de reconnaissance
- Une meilleure organisation de l'enseignement arabo islamique au niveau public
- Une participation notoire des populations dans le financement l'enseignement arabo islamique
- Une meilleure implication des chefs religieux, associations, syndicats et ONG islamique
- Un engagement de l'Etat à assainir le sous secteur par le recrutement de maîtres qualifiés et le renforcement d'un corps de contrôle et d'encadrement à tous les niveaux

Toutes ces mesures s'inscrivent dans le souci d'une diversification de l'offre éducative en vue de prendre en charge et de façon inclusive les besoins en éducation de nos concitoyens.

2002 – 2013

- Cette époque est caractérisée, malgré les efforts fournis par l'Etat et les partenaires par des signes de faiblesse dans la prise en charge des besoins éducatifs. Le constat confirme que beaucoup d'enfants ne jouissent pas de leur droit à une éducation de qualité.
- En effet en 2000, le TBS était de 68,9%, c'est dire qu'après 40 ans d'indépendance notre pays était encore à la traîne en terme d'éducation. Les raisons sont nombreuses mais on peut noter les limites de l'offre classique d'éducation. Ceci est d'autant plus notoire dans les zones où l'enseignement arabo islamique constitue l'option des populations. L'école classique peine à y réaliser des percées. C'est pourquoi à coté de l'entrée par une offre mal accueillie l'Etat s'est proposé d'entrer par la demande.
- Au mois d'aout 2002 des journées d'études ont été initiées par le MEN sur les stratégies à développer pour une entrée par la demande. Au cours de ces journées trois communications ont été présentées:
 - Introduction de l'éducation religieuse à l'école publique
 - La création d'EFA publiques
 - La modernisation des daara
- A l'issue des travaux tenus aux CNRE ex PAPA avec la participation des syndicats, des associations islamiques, de représentant de famille religieuse et des diocèses du pays. Il a été décidé unanimement d'introduire l'éducation religieuse dans le système public. Il faut rappeler que les états généraux de l'éducation et de la formation de 1981 avaient dans ces recommandations retenu le principe d'introduire l'éducation religieuse dans le système public avec l'accord à l'époque des plus grandes autorités religieuses du pays.
- La création d'EFA islamiques partout où la demande se faisait sentir notamment dans les régions réticentes à l'offre classique d'éducation. (Louga, Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Matam, une partie de la région de Kolda)
- La modernisation des daara.

Il faut entendre par modernisation des daara, l'amélioration des conditions d'apprentissage, le cadre environnemental, les contenus d'enseignement, la formation

des maîtres, le suivi sanitaire des apprenants et en fait concevoir un curriculum des daara devant permettre la mémorisation du Coran mais également favoriser l'acquisition des compétences de base devant permettre à l'apprenant du daara par le jeu des passerelles de poursuivre valablement ses études dans l'enseignement général.

- Pour l'application des conclusions l'Etat a modifié la loi d'orientation 91-22 en son article 4 permettant l'introduction de l'éducation religieuse.
- Le vote de la loi sur une éducation de 10 ans pour l'ensemble des enfants du pays
- La massification du personnel enseignant arabophone qui passe de moins de 2000 en 2002 à plus de 6500 en 2013 avec un corps de contrôle de plus de 63 inspecteurs de l'enseignement élémentaire en langue arabe
- La création d'une inspection des daara.

- Ces efforts ont permis pour le cas des EFA de réaliser de 2002 à octobre 2013 plus de 450 EFA élémentaires dans toutes les régions, 26 collèges et 2 lycées FA.
- Il faut rappeler que le Sénégal est le premier pays à créer une medersa en 1908 près de 50 ans avant les medersa du Niger qui datent de 1957

- C'est le lieu de noter que la création du collège FA en 1963 était une goutte d'eau dans la marre par rapport à la demande sur le terrain. C'est ce qui explique le développement rapide des EFA publiques dans le pays depuis 2002.

- Cette présentation loin d'être exhaustive pose avec acuité la problématique de l'enseignement arabo islamique. En effet les produits de cet enseignement demeurent des modèles en terme de valeur éthique et comportementale, en terme d'entrepreneuriat mais également de figures religieuses qui ont apporté une contribution florissante à travers leurs écrits à l'œuvre de construction nationale. Et ce n'est pas un hasard qu'un chrétien ait dirigé pendant 20 ans un pays en majorité musulmane

- Cette percée de notre pays s'est réalisée grâce à la hauteur des autorités religieuses mais surtout leur sens de partage, de générosité de cœur et de foi aux enseignements d'Allah qui fait de l'homme son vicaire sur terre. Autrement dit, l'homme est le garant de la paix, du développement et du bien être sur terre au sens large du mot.
- Allah (SWT) dit dans le Saint Coran « *Ne semez pas la corruption sur terre, après que le bon ordre y eut été instauré. Implorez le Seigneur, par crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est toute proche du bienfaiteur.* » (Sourate Al A'hraf verset 56).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Question « arabisante », cohésion nationale et Projet d'université « arabo-islamique » : Vers un acte 3 de la marginalisation ?

De Bakary Sambe

Si l'on n'y prend pas garde, on s'achemine, inéluctablement, vers une société de confrontation, de plus en plus éclatée - comme l'est déjà notre système éducatif - voire conflictuelle avec des composantes qui s'ignorent, issues de différentes formes de socialisation traversées par des idéologies conquérantes de toutes parts (d'Orient comme d'Occident) et ce, au grand détriment de notre cohésion nationale.

L'éducation, en tant qu'instrument de socialisation et de fabrique du citoyen, est une question trop sérieuse pour se laisser galvauder par les calculs politiques de ceux qui veulent surfer sur une pseudo-fracture « culturelle » délibérément entretenue en vue de simples positionnements électoralistes. Malgré ses imperfections, notre tradition démocratique et l'harmonieuse cohabitation entre les confessions dans notre pays ont jusqu'ici permis de sauvegarder un « contrat social » encore fonctionnel. Mais, depuis peu des acteurs politiques s'appuyant sur l'instrumentalisation des appartenances religieuses, veulent tenir en otage un débat sur l'éducation qui a tout intérêt à être dépassionné pour être inscrit parmi les sujets requérant un sursaut national tellement il structure le devenir de notre vivre ensemble.

Parce qu'elle est nuisible à cette cohésion nationale et à notre modèle éducatif et citoyen, j'ai constamment défendu l'impérieuse nécessité de réparer l'injustice faite à notre élite non « francophone » souvent qualifiée d'arabisants et qui, historiquement, sont les premiers intellectuels de notre Nation dans le sens de la production d'une pensée écrite allant des savoirs religieux islamiques de base aux premiers recueils sur la critique endogène de notre société. Le texte que j'avais signé, à ce propos, suite à la Conférence du Caire de 2010, dans le cadre de l'initiative « arabophone » portée par le Conseil pour le Développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) a servi de base au mémorandum des Arabisants (arabisants.org) à la veille de l'élection présidentielle de 2012 que certains candidats dont Ibrahima Fall, Idrissa Seck et l'actuel Président Macky Sall, avaient accueilli à bras ouverts.

Depuis, de nombreuses initiatives ont été prises allant dans le sens d'une meilleure reconnaissance et même d'un début de solution à ce problème de la dualité de notre système éducatif fruit, entre autres, d'un double héritage colonial et islamique mal « digérés » et, pendant longtemps, de la non prise en compte d'un enjeu majeur dans le processus de construction d'une nation et de la socialisation uniformisée d'un citoyen sénégalais nourri de toutes ses valeurs, assumant toute son histoire.

Dans cet ordre d'idées, la création d'un baccalauréat arabe uniformisé en lieu et place des quelques deux cents types de diplômes qui existaient de manière anarchique, est à saluer bien que l'on puisse être préoccupé, par moments, quant à l'orientation pédagogique et le contenu du curriculum donnant accès à ce sésame désormais reconnu.

Mais, à vrai dire, le mal que l'on veut, ainsi, soigner resterait intact si ce baccalauréat ne prenait pas en compte le souci de réduire le fossé, notamment linguistique, entre les bacheliers du système éducatif « formel » et ceux du « privé musulman » pour l'instant sans statut clairement défini dans l'organisation du Ministère de l'Éducation nationale. En réalité, malgré tous les efforts et la bonne volonté manifeste dans la prise de décisions accélérées, l'on semble, malheureusement, reproduire les mêmes travers aux sources de l'injustice et de la marginalisation d'une frange de notre jeunesse qui ne demande pas d'être cantonnée dans une spécificité discriminante mais, plutôt, à être respectée et reconnue comme partie intégrante de la famille éducative et, par conséquent, des ac-

teurs citoyens compétents et impliqués dans la marche de notre pays vers le développement.

Après la marginalisation « inconsciente », par une certaine catégorisation linguistique et l'éternelle enfermement dans les études religieuses qui, du reste, sont importantes pour assurer des fonctions sociales et satisfaire une demande plus que réelle des familles, nous étions jusque-là, dans une autre forme de discrimination de par l'injustice qui consiste à ne pas reconnaître les diverses compétences des diplômés issues des universités du monde arabe dans des domaines quelques fois à haute valeur ajoutée tels que l'ingénierie, l'agriculture et même la médecine, en en faisant d'éternels condamnés à devenir des maîtres ou professeurs d'arabe souvent en mal de considération.

L'acte 3 de cette marginalisation, inscrite, paradoxalement, dans la série des réformes de l'enseignement supérieur, me semble la création d'une Université dite « arabo-islamique ». Je cours, consciemment, le risque de ne pas être compris sur ce point précis tant la mesure est vantée, de toutes parts, pour être le symbole de la reconnaissance *in fine* et l'aboutissement d'un processus d'intégration des « arabisants » dans le système universitaire « formel ».

Mais on s'aperçoit, très vite, qu'au-delà de l'utilité immédiate en termes de recasement des bacheliers « arabisants » qui autrefois étaient condamnés à l'exil dans n'importe quel pays du monde arabe avec des risques d'aliénation certains, l'on est en train de les enfermer, de nouveau, dans une spécificité alors que leur demande, cadrant parfaitement avec l'intérêt supérieur d'une nation en construction, était d'être durablement inscrits dans la normalité éducative et citoyenne.

La pertinence d'une valorisation de l'enseignement de l'islam, ce pan entier de notre histoire culturelle au même titre que nos autres héritages qui, conjugués, font l'*homo senegalensis* ne se discute pas tant l'offre était déjà abondante avec les universités Al-Azhar créées par Cheikh Mourtada Mbacké, Ummul Qurâ de Pire, Tivaouane, Médina Baye, Touba, Al-Hanafiyya de Louga, et tant d'autres.

Peut-être, le projet d'université *ad hoc* pourrait-il viser une meilleure rationalisation de cet enseignement islamique inscrite dans la droite ligne de la tradition de nos *Majâlis* classiques en y inscrivant, cette fois-ci, une marque de modernité pédagogique et d'ouverture à de nouvelles disciplines. Soit.

Mais il est indéniable qu'un tel projet accentuera un enfermement disciplinaire réduisant à jamais toute une frange de notre élite intellectuelle à de simples futurs clercs religieux et autres prédicateurs obligés même s'ils sont formés dans les disciplines « profanes » ou de pointe.

Autrement dit, le cantonnement des futurs bacheliers arabes dans cette université dite, - je ne sais pourquoi - « arabo-islamique » jouera encore longtemps en faveur de leur stigmatisation intellectuelle en plus du fait que l'on puisse récuser tout simplement la dénomination « arabo-islamique » qui est un double non-sens conceptuel et historique et, à la limite, tendancieuse.

Mis à part l'université pontificale grégorienne, du Collège romain ou encore du Latran, il y a bien des universités catholiques à Lyon, Louvain et à Paris etc., mais jamais volontairement marquée du sceau d'une quelconque domination culturelle incorporée. Même l'université de Médine, en Arabie Saoudite, est dite simplement « islamique » et non « arabo-islamique » malgré ses claires orientations idéologiques. La Qarawiyyine au Ma-

roc, la Zeytouna en Tunisie, Al-Azhar en Egypte, bien que dispensant leur enseignement en langue arabe n'ont jamais été qualifiés d'« arabo-islamique » et véhiculent les marques culturelles endogènes propres à ces sociétés dont la dignité identitaire n'a jamais perçue comme contradictoire à leur appartenance islamique.

En quoi consiste donc cet excès de zèle de nos dirigeants ou des promoteurs de ce projet qui oublie, peut-être, que, dans toute leur africanité, Tombouctou, Djenné et Piroué Goureye dans le Kajoor, avaient la même respectabilité intellectuelle, la même légitimité scientifique que tous les autres hauts lieux du savoir islamique sus-énumérés. Hélas, nous sommes, pour encore longtemps, soumis aux vents contradictoires des différents paternalismes dont nous avons tout le mal de nous débarrasser surtout lorsque s'y mêle une ingénieuse manipulation des symboles religieux sous couvert d'une sacralisation.

Mais, hormis ce débat qui réinterroge notre positionnement culturel et intellectuel, demeure la question centrale du risque d'accentuer le conflit de perception déjà latent entre nos différentes élites « francophones » et « arabophones ». Pourtant, cette confrontation entre deux « élites » s'accusant mutuellement d'aliénation, l'une regardant vers l'Orient et l'autre vers l'Occident, pourrait être évitée par plus de conscience d'une africanité assumant nos différents héritages (langues nationales, arabophonie, francophonie etc) mais tendant, surtout, résolument vers la création des conditions de possibilité d'une véritable école sénégalaise traitant et instruisant également et de manière uniforme tous les enfants de la République.

Dr. Bakary Sambe, Enseignant-chercheur au Centre d'Etude des Religions-UFR-CRAC-Université Gaston Berger de Saint-Louis

*Lire aussi : **Les arabisants sénégalais : Une contre-élite à l'heure de la re-configuration du champ politico-religieux**, du Dr. Bakary SAMBE dans :*

http://www.asfiyahi.org/Les-arabisants-senegalais-Une-contre-elite-a-l-heure-de-la-reconfiguration-du-champ-politico-religieux_a364.html

ou dans

<http://bakarysambe.unblog.fr/2010/06/29/les-arabisants-senegalais-une-contre-elite-a-l-heure-de-la-reconfiguration-du-champ-politico-religieux/>

Résultats des travaux en atelier

Atelier 1 : Enseignement traditionnel

Madame Marguerite Ndiaye Correa (Rapporteur)

Les forces de l'enseignement traditionnel

- un enseignement communautaire
- un enseignement progressif c'est-à-dire qui commence même bien avant la naissance et se poursuit jusqu'à la fin de la vie de l'homme
- un enseignement continu transversal sans interruption c'est-à-dire à l'abri des perturbations que nous connaissons au secteur de l'enseignement public.
- un enseignement de proximité qui n'a pas forcément besoin de structure formelle
- un enseignement qui associe la théorie à la pratique
- un enseignement qui ne prête pas forcément à la compétition, participatif et interactif (pas d'exclusion fondée sur la race l'âge le sexe la religion le rang social etc....)
- un enseignement essentiellement fondé sur la croyance en Dieu et aux esprits.

Les faiblesses du système

- un système informel essentiellement basé sur l'oralité ce qui rend quelquefois difficile sa conservation et sa transmission.
- un enseignement abstrait, statique, hostile aux mutations (dispenser de la même façon avec la même structuration c'est-à-dire les anciens ou les personnes âgées.
- un enseignement qui ne favorise pas la liberté d'expression et de penser (l'individu est tenu de se fier à l'ordre établi et de se contenter de ce qui lui est donné.
- un enseignement ésotérique
- un enseignement difficile à intégrer dans de le système éducatif public en raison de la diversité des traditions.
Système peu connu

Recommandations

La revalorisation de l'enseignement communautaire
Une meilleure articulation de l'instruction à l'éducation
Intégrer dans les programmes de l'enseignement public les valeurs traditionnelles (en insistant sur l'éducation morale et civique)

Les solutions

- Organiser de manière continue des sorties pédagogiques pour permettre aux individus de mieux connaître et respecter l'environnement, mais aussi et surtout d'apprendre à vivre ensemble.
- Organiser au niveau national des concours de contes, devinettes et proverbe (possibilité de médiatiser de tels événements notamment à la télévision national)
- Trouver un créneau qui permettrait de véhiculer les valeurs traditionnelles via les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Inciter les chercheurs à s'intéresser à la culture africaine traditionnelle dans le cadre de leurs travaux de mémoire de thèse et autres

Atelier 2 : Enseignement Public

1. Euzelia Amélie Dabo Samb (Rapporteur)
2. Ibrahima Diagne (Modérateur)

FORCES ET FAIBLESSES

Faiblesses

Absence de l'éducation civique au secondaire
Difficultés dans l'application des programmes élaborés.
Précarisation de la vie de l'enseignant
Démotivation
Raréfaction de l'enseignant model
Récurrence des grèves
Démission des parents
Qualification au rabais des enseignants
Présence peu significative du concept de citoyenneté dans les médias.

Forces

Présence effective des contenus à enseigner dans la loi d'orientation et les curricula.
Existence d'un environnement organique, législatif et constitutionnel favorable
Existence de réformes innovantes (participation des élèves à la gestion des établissements – Gouvernement scolaire
Levé des couleurs et hymne national
Legs de l'héritage culturel et religieux.

Recommandations

L'atelier 2 propose aux acteurs et décideurs les cinq recommandations suivantes :
Former (outiller) davantage le enseignants pour une mise en application adéquate des contenus.
Rendre effectifs l'enseignement de l'évaluation de l'éducation civique au secondaire de sorte que l'intérêt des élèves soit suscité.
Revisiter et rendre plus actuel le programme d'éducation civique tout en tenant compte de l'amour de la patrie
Elargir la sphère d'enseignement et d'application de la citoyenneté (prendre compte la petite enfance).
Mettre à profit les médias et les Tics pour une meilleure stratégie d'intégration de la citoyenneté dans les mores. (À supposer que le fondement religieux et éthique est déjà en place.)
Rendre effectif l'enseignement religieux optionnel dans le sens de l'évaluer. (Loi d'orientation 71 révisé en 2004).
Encourager la citoyenneté dans le péri et la para scolaire (Club EVF, scoutisme etc....)
Accorder davantage de place à la citoyenneté dans l'acte 3 de la décentralisation.
Former davantage d'enseignants dans le domaine religieux.

Solutions

L'atelier 2 préconise quelques solutions en vue de la mise en œuvre d'une politique d'enseignement inclusive équitable et efficiente.

Faire un plaidoyer pour l'enseignement inclusif et former des enseignants à cet effet.

Veiller à l'adéquation entre population et infrastructure scolaires (statistique et adapté à nos réalités)

Veiller à la stabilisation des financements (en prenant en compte les priorités)

Mener une enquête de moralité concernant les chefs d'établissement.

Rendre effectif le projet de création du corps administratif scolaire.

Encourager le partenariat « Ecole – Entreprise (public-privé)

Mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution des conflits en milieu scolaire.

Engager un dialogue entre les différents acteurs (états central, collectivités, parents, partenaires technique et financiers – PTF, syndicats).

Atelier 3 : Enseignement Catholique

Pierre Gomis (Rapporteur)
Léon Sene (Modérateur)

Forces et Faiblesses

Forces

Prises en charge de l'éducation civique dans les programmes d'enseignements / Apprentissages

Présence de la gouvernance scolaire dans certaines écoles

Culture de la solidarité par les campagnes de carême et/ou ramadan

Enseignement de la catéchèse pour les élèves catholique et de la morale pour les non catholiques.

Existence des mouvements d'action Catholique dans certains établissements et/ou Paroisses.

Entretien des locaux et espaces des écoles.

Dévouement et engagement des enseignants

Réflexion sur l'enseignement aux valeurs.

Faiblesses

Démision des parents (valeurs véhiculées à l'école non retrouvées en famille)

Manque de structures d'initiation à la responsabilité (Coopérative, Foyers ...)

Mouvements d'action catholique en léthargie dans certain écoles et/ou Paroisse.

Fermetures de quelques écoles de zone rurale.

Recommandations

Contribution des seniors (acteurs à le retraite) à la formation des juniors (jeunes acteurs de l'éducation)

Reconversion des mentalités

Enseignants à ne plus être considéré comme de sujets simples, mais à prendre comme maillon essentiel dans l'œuvre d'éducation

Concertation large de tous les acteurs

Adoption des reformes qui font avancer le système

Programme de formation à élaborer d'abord auprès des enseignants (formation sans discrimination : renforcement des capacités pour tout les enseignants des écoles publiques comme privées)

Distinction à faire entre l'enseignement des religions et l'éducation de la foi.

Promotion des valeurs civiques

Avec la levée des couleurs

Le développement des actions civiques

Réhabilitation des foyers et/ou clubs dans les écoles avec thème : la citoyenneté.

Les Solutions

Mise en place des moyens pour accueillir les enfants handicapés

Accompagnement de tous les enseignants dans le domaine de la formation

Révision des subventions de l'Etat des dotations allouées par les collectivités locales

Atelier 4 : Enseignement Islamique

Moustapha Welle

(Rapporteur)

LES FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME D ENSEIGNEMENT ISLAMIQUE

Forces

Multiplication des écoles et des daaras d'enseignement arabo islamique

Education et formation selon les principes et les valeurs islamiques

Civisme

Respect du bien commun

Respect des interdits et recommandations divines

Respect d'autrui

Valeurs travail

Ancrage aux valeurs traditionnelles positives

Bilinguisme

Introduction de l'éducation religieuse dans le système éducatif

Utilisation des langues nationales comme médium

Faiblesses

Absence de coordination entre les établissements arabo islamique

Manque de formation des enseignants à la citoyenneté

Faible soutien (encadrement, orientation, assistance en matériel didactique adéquate ...) et manque de volonté politique réelle de l'Etat dans l'organisation de l'enseignement arabo islamique

Méthode de mémorisation du coran à améliorer dans certains daaras.

Non respect du droit des enfants et quasi exclusion des groupes vulnérables

Recommandations

Adoption d'un curriculum qui intègre la dimension citoyenneté

Mettre en place une coordination entre les établissements et établir et accompagner un programme commun amélioré

Recrutement massif et formation d'enseignants

Recruter les diplômés des universités et instituts d'enseignement arabes (surtout étrangers)

Appuyer la réforme de l'Institut islamique
Prise en charge effective des daaras dans le système éducatif
Création d'institut et d'université arabo islamiques
Mise en place d'un fonds d'appui à l'éducation religieuse

Solutions

Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'éducation de base diversifiée ; intégrée, inclusive et équitable.

Organiser des concertations nationales avec la mise en place d'une commission technique, d'un comité de pilotage qui regrouperait tous les acteurs concernés (enseignants, éducateurs, étudiant, élus locaux, partenaires techniques et financiers) accompagné par des consultants nationaux.

Etablir une collaboration étroite entre l'Etat et des partenaires techniques et financiers, les autorités religieuses pour faciliter le financement de la nouvelle politique d'éducation

Mieux organiser la Zakat et le Waqf pour le financement des infrastructures éducatives islamiques.

La composition des ateliers

Enseignement traditionnel

1. Marguerite Ndiaye Corr a (Rapporteur)
2. Sr Marie Madeleine Diouf
3. C lestin Marie Tine
4. Abdourahmane Dia
5. Emmanuel Yera Boubane
6. Jean Baptiste Diouf
7. Justin Malou
8. Thibaut Bassene
9. Assane Top
10. Thomas Bindia
11. Paul Melhatton
12. Abb  Th ophile Bonang
13. Saliou Sarr
14. Madeleine Bassene
15. Charles Coly
16. Dimble Seen
17. El Hadj Mbengue
18. Roger Nkunku
19. Issa Laye Thiaw

Enseignement Publique

3. Cheikh Seck
4. Euzelia Am lie Dabo Samb (Rapporteur)
5. Ibrahima Diagne (Mod rateur)
6. Albert Kabamba
7. Souleymane Coulibaly
8. Bocar Sidik Kane
9. Joseph Nzaly
10. Ibra Diouf Niokhbaye
11. Awa Ndiaye
12. Charles Owens Ndiaye
13. Ndeye Suzanne Ndoye Sy
14. Mamadou Ndiaye
15. Ibra Seck
16. Pape Ibrahima Beye
17. Bassirou Camara
18. Mame Dior Sarr
19. Fama Dione
20. Boubacar Thiam
21. S nateur Sidy Dieng
22. Dieudonn  Bakanova
23. Pascal Tama Boubane
24. Dr. Ousmane Ba
25. Dr. Anta Sarr

Enseignement catholique

1. Charles Mendy
2. Pierre Gomis (Rapporteur)
3. Sr Adèle Ndiaye
4. Mgr Claude Cesbron
5. Marie Thérèse Kaba
6. Moïse Takougang
7. Abbé Saturnin Manga
8. Léon Sene (Modérateur)
9. Agnès Tchakounté
10. Joséphine Ndione
11. Emmanuel Bapissseine
12. Honoré Georges Ndiaye
13. Henri Diadhiou
14. Emmanuel Koleini Bindia
15. Viviane Faye Carrera
16. Catherine Rose Diouf
17. Yvette Diop Keita
18. François Mendy
19. Anne Chicaya Coly

Enseignement Islamique

1. Mamadou Basse
2. Mouhamadou Barro
3. Ameth Ndiaye
4. Frère Jean Marie Sambou
5. Abdoulaye Cissé
6. Abdoulaye Cissé
7. Thierno Ka
8. Balla F Niang
9. Moustapha Welle (Rapporteur)
10. Ramatoulaye Lo
11. Ndeye Gary Fall
12. Athia Timera
13. Elhadj Malick Drame
14. Sr Anne Germaine Marie Ndione

La composition du comité scientifique

Père Jean-Claude Angoula

Souleymane Ba

Mouhamadou Barro

Pape Ibrahima Beye

Ute G. Bocandé

Marie-Louise Diandy

Sidy Dieng

Daniel Diyombo

Sébastien Faye

Thomas Garrick

Albert Kabamba

Abdoul Aziz Kébé (conseiller)

Abbé Dominique Mendy (conseiller)

Hubert Mendy

Moise Takougang

ADRESSE DU NONCE APOSTOLIQUE

Cérémonie de clôture- 6 Novembre 2013

Honorables Représentants du Comité Organisateur,

Illustres Autorités Civiles, Religieuses et Académiques ici présentes;

Distingués Panelistes et Modérateurs,

Chers invités, chers amis,

Je remercie vivement le Comité Organisateur pour son invitation à participer à la Cinquième édition du Colloque «Plaidoyer pour le dialogue Interreligieux», organisé, comme d'habitude, avec les efforts conjugués de la Fondation Konrad Adenauer Stiftung, l'Ambassade d'Israël au Sénégal, l'Université Cheikh Anta Diop, et l'Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD).

Le sujet choisi pour le Colloque de cette année: «Religion, éducation et Citoyenneté», a concentré les réflexions sur les caractéristiques, les responsabilités et la contribution des modèles éducatifs des différentes traditions religieuses (Judaïsme, Christianisme, Islam et Religions Africaines Traditionnelles) au système d'éducation publique, sans omettre de relever, avec honnêteté académique, les potentielles tensions qui pourraient émerger de l'influence des modèles éducatifs concurrents.

Cette année, le nouveau Pontife, le Pape François, a voulu souligner, dans son premier message aux musulmans du monde pour la fin du Ramadan, l'importance de l'éducation en fonction de la manière dont nous comprenons les uns les autres sur la base du respect mutuel.

Permettez-moi de vous rappeler quelques passages de ce Message: «Ce que nous sommes appelés à respecter dans chaque personne, c'est tout d'abord sa vie, son intégrité physique, sa dignité avec les droits qui en découlent, sa réputation, son patrimoine, son identité ethnique et culturelle, ses idées et ses choix politiques. C'est pourquoi nous sommes appelés à penser, à parler et à écrire de manière respectueuse de l'autre, non seulement en sa présence, mais toujours et partout, en évitant la critique injustifiée ou diffamatoire. À cette fin, la famille, l'école, l'enseignement religieux et toutes les formes de communications médiatiques jouent un rôle déterminant.

Pour en venir maintenant au respect mutuel dans les relations interreligieuses, notamment entre chrétiens et musulmans, ce que nous sommes appelés à respecter la religion de l'autre, ses enseignements, ses symboles et ses valeurs. C'est pour cela que l'on réservera un respect particulier aux chefs religieux et aux lieux de culte. Quelles sont donc douloureuses ces attaques perpétrées contre l'un ou l'autre de ceux-ci! Il est clair que, quand nous montrons du respect pour la religion de l'autre ou lorsque nous lui offrons nos vœux à l'occasion d'une fête religieuse, nous cherchons simplement à partager la joie sans qu'il s'agisse pour autant de faire référence au contenu de ses convictions religieuses.

En ce qui concerne l'éducation des jeunes musulmans et chrétiens, nous devons encourager nos jeunes à penser et à parler de manière respectueuse des autres religions et de ceux qui les pratiquent en évitant de ridiculiser ou de dénigrer leurs convictions et leurs rites.

Nous savons tous que le respect mutuel est fondamental dans toute relation humaine, spécialement entre ceux qui professent une croyance religieuse. Ce n'est qu'ainsi que peut croître une amitié durable et sincère. »(Message du Pape François aux Musulmans) du Monde entier pour la fin du Ramadan- 'ID AL-FITR- Vatican, 10 juillet 2013).

Evidemment, le Saint Père fait référence directe dans ce Message aux efforts conjoints des chrétiens et musulmans pour éduquer la jeunesse à la connaissance et au respect réciproque. Mais ses propos sont applicables aussi aux efforts des autres religions et, surtout, sont de grande actualité dans notre région d'Afrique Occidentale qui a vécu récemment des situations impensables d'intolérance religieuse.

Chers participants au Colloque, en terminant cette adresse, qui voudrait être un encouragement à poursuivre dans d'autres domaines de la vie quotidienne les réflexions et les échanges de ces jours, je tiens à vous assurer de l'accompagnement de ma prière pour que vos travaux portent des fruits abondants dans notre société sénégalaise.

Je vous remercie pour votre aimable attention!

Cérémonie de clôture 6 novembre 2013

Allocation de la Représentante Résidente de la FKA Andrea Kolb

Excellence, Monsieur le représentant du Ministre de l'éducation nationale,
Excellence, Madame la représentante du Ministre de la femme et de la famille,
Excellence, Monsieur le représentant du Ministre de la jeunesse,
Excellence, Monsieur le Nonce Apostolique de Dakar,
Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Israël,
Honorable Sénateur Sidy Dieng,
Honorables Députés,
Monsieur le Représentant du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop,
Eminents conférenciers,
Mesdames, Messieurs les représentants des communautés, congrégations et confréries religieuses du Sénégal,
Honorables invités,
Chers participants,

Au nom de la Fondation Konrad Adenauer, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation au colloque international « Enracinement et ouverture Plaidoyer pour le dialogue interreligieux, cinquième édition sur la thématique Religion, éducation et citoyenneté ». Je vous remercie d'avoir participé, deux jours durant, aux panels et aux débats en vue d'ébaucher des pistes de réflexion et d'action afin que les religions puissent être source d'inspiration pour aider à résoudre l'actuelle crise de l'éducation et de citoyenneté.

Mes vifs remerciements s'adressent au Ministre de l'éducation nationale qui a bien voulu présider la cérémonie de clôture de notre colloque. Un grand merci au Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop et à tous nos partenaires dans cette initiative : Monsieur l'Ambassadeur d'Israël, Docteur Eli Ben Tura, nous vous remercions de votre fructueuse collaboration. Nous disons merci aussi au Sénateur Sidy Dieng Président de ASECOD, pour sa constante et féconde collaboration depuis plus de 15 ans. Bien sûr nous remercions cordialement aussi le professeur Abdou Aziz Kébé et son équipe de l'UCAD. Je voudrais exprimer ma grande gratitude au Nonce Apostolique de Dakar qui accompagne notre démarche de dialogue interreligieux, depuis maintenant 5 ans, avec ses précieux conseils et contributions.

Le comité scientifique qui a préparé, durant une année, ce colloque, mérite des félicitations, et je remercie chaque membre de sa participation assidue, engagée et fructueuse qui nous a permis d'organiser ce colloque. Je suis contente de constater que la thématique du dialogue interreligieux suscite toujours le même intérêt et le même engouement. Je suis contente aussi de voir ici parmi les participants engagés et motivés nos partenaires de toujours, comme j'aimerais les appeler : APS, ADPBS, ANEEB, Amnesty International, ASECOD, CESTI, CNP, CUDAFCS, GRAIF, JEC, MALAO, Mouvement Citoyen, TAA-TAAN. Et je me félicite de la participation des experts des différentes religions avec comme Abbé Théophile Bonang et Thomas Bindia venus de Salémata et notre Doyen Issa Laye Thiaw, des représentants du monde politique et de la société civile, des représentants des médias qui ont un rôle important à jouer dans la société.

Tous mes remerciements les plus cordiaux s'adressent à nos brillants conférenciers et à nos vaillants modérateurs et rapporteurs. Je voudrais décerner une mention spéciale à notre équipe du REBAFKA, nos boursiers et anciens boursiers qui ont encadré notre collo-

que avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme, et bien sûr Marcel Boubane et son équipe qui nous a gratifié de succulents repas.

La plupart de nos invités connaissent bien la Fondation Konrad Adenauer qui est une fondation politique allemande. Elle porte le nom de Konrad Adenauer, le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne qui fut un des politiciens les plus marquants et importants de son époque. Elle a été fondée après la seconde guerre mondiale avec l'objectif de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la liberté et l'état de droit. Dans le contexte de la coopération internationale, elle soutient aujourd'hui des projets dans plus de 120 pays du monde.

C'est avec une grande joie que nous organisons ce dialogue interreligieux avec nos partenaires. Ce colloque reflète clairement une des priorités de la Fondation Konrad Adenauer et du Gouvernement du Sénégal : le dialogue et la communication entre les différentes religions et cultures.

Le Sénégal est connu comme étant un pays modèle de dialogue interreligieux. Il existe, dans la société actuelle, une multitude d'initiatives pour promouvoir le dialogue entre les religions. La Fondation Konrad Adenauer s'inscrit dans cette dynamique en organisant des fora, des formations et des publications. Au Sénégal, Dieu merci !, les religions ne sont aucunement facteur de division, bien au contraire. Le Sénégal est un des rares pays dans notre monde actuel que l'on met toujours en avant pour prouver qu'une cohabitation harmonieuse et fructueuse entre les peuples et entre les fidèles de différentes religions est possible. Ainsi, le Sénégal est devenu un pays phare, un pays modèle du dialogue interreligieux.

Durant le colloque sur « Religion, éducation et citoyenneté », nous avons mis l'accent sur le rôle que les religions peuvent et doivent jouer dans la résolution de problèmes de la société, tout particulièrement dans la crise de l'éducation. La confiance dans l'éducation publique a diminué, il y a une floraison d'écoles privées laïques et confessionnelles qui échappent souvent au contrôle de l'état. Cela pose problème. Mais si la coexistence de plusieurs systèmes d'éducation au Sénégal présente certains dangers, offre aussi des potentialités pour le développement social, économique et culturel. Le colloque a eu pour but de montrer comment les systèmes d'éducation et les valeurs sociales, morales, spirituelles, citoyennes et républicaines qu'ils transmettent pourraient conduire à relever les défis actuels pour le développement de la société sénégalaise.

En effet, nous croyons dans l'éducation publique, nous croyons dans l'éducation islamique, nous croyons dans l'éducation catholique, nous croyons dans l'éducation traditionnelle. Chaque système d'enseignement a des atouts et aussi des faiblesses que les travaux en ateliers ont fait ressortir clairement. Je suis très contente que les ateliers ont donné des recommandations et des ébauches de solution très appréciables et j'espère que ces travaux seront utiles aussi aux décideurs au niveau du Ministère de l'éducation et en général, du Gouvernement du Sénégal, ainsi que du comité des Assises de l'éducation. Nous espérons également que tous les participants ici réunis pourront intégrer les recommandations à leur niveau afin de devenir des acteurs avertis et efficaces de l'éducation au Sénégal.

A présent, je réitère mes chaleureux remerciements à chacun d'entre vous et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour notre prochain colloque sur le dialogue interreligieux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Discours du Sénateur Sidy DIENG,
Président Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée – ASECOD**

Excellence Monsieur le Ministre,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Israël au Sénégal,
Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,
Madame la Représentante Résidente de la Fondation Konrad Adenauer,
Mesdames, Messieurs,

Notre association sénégalaise de coopération décentralisée « ASECOD » s'honore de cheminer, pour la cinquième année consécutive, avec la Fondation Konrad Adenauer, l'Ambassade d'Israël, l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, pour l'organisation du colloque sur le dialogue interreligieux dont l'objectif est de rendre plus solide la cohabitation religieuse au Sénégal, en Afrique et ailleurs dans le monde. La présente édition 2013 a, en effet, la particularité de s'interroger sur les systèmes d'éducation et les valeurs sociales, morales, spirituelles, citoyennes qu'ils transmettent pour la paix, la justice, l'équité et l'entente cordiale.

Nous ne cesserons jamais de le dire, le Sénégal est terre de paix, de rencontres, d'ouverture, de respect de la différence, de respect mutuel.

Le Président Léopold Sédar Senghor ne cessait de parler et de magnifier le Droit à la différence. De confession catholique, il présida, de 1960 à 1980 (20 ans) aux destinées d'un Sénégal à forte majorité musulmane. Il n'y eut cependant jamais de problèmes. Il était d'ailleurs soutenu par les Chefs religieux musulmans dans leurs diversités et singularités.

Le Sénégal est l'un des rares pays au monde où on trouve des **Cimetières mixtes**, à l'exemple de **Ziguinchor** et de **Joal-Fadiouth**.

Dans beaucoup de familles sénégalaises, on trouve des musulmans, des chrétiens et des adeptes de religions dites traditionnelles vivant en harmonie.

Feu le **Professeur Ki-Zerbo** ne cessait de prodiguer de belles et pertinentes leçons, quand il conseillait aux jeunes générations d'avoir le courage d'assumer tout notre passé et d'oser, sans aucun complexe, affronter le futur.

Nous sommes à la croisée des chemins avec de multiples et énormes défis à relever dans tous les domaines.

Il s'agit là d'un souffle nouveau qui a été à l'origine d'importantes rencontres dans le monde, à travers des ONG, des Institutions internationales et même au niveau des Etats.

Vous me permettrez de présenter brièvement notre association **ASECOD**, pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, que j'ai l'honneur de diriger et qui exerce depuis très longtemps un partenariat privilégié avec la **Fondation Konrad Adenauer**.

Elle est fondée depuis Décembre 1969 par une première dénomination de « Club Culturel Konrad Adenauer » en hommage au premier Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, dont le premier Président du Sénégal Léopold Sédar Senghor était le successeur à l'Académie des Sciences Morales et Politiques de l'Institut de France.

De nombreux sénégalais et intellectuels de divers horizons se souviennent encore des conférences qu'organisaient régulièrement le Club culturel Konrad Adenauer à la Chambre de Commerce de Dakar.

Une deuxième dénomination de notre association, au fil des mutations nationales et internationales, était Club d'Amitié Germano-sénégalaise qui deviendra, quelques années

plus tard, après la chute du Mur de Berlin, l'actuelle **Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD)**.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, nous tenons à rappeler et à insister sur les vertus du **Dialogue** et du **Consensus** ; être profondément ancré dans sa foi et accepter l'autre dans sa différence.

Dieu a un Prophète Abraham à qui il a donné deux fils, **Isaac** pour le **monde juif** et **Ismaël** pour le **monde musulman**. Nous devons méditer sur cette Volonté de notre Créateur.

Aussi convient-il de rappeler que depuis la deuxième moitié du siècle dernier, **musulmans, chrétiens, juifs**, ont senti la nécessité de se rapprocher par le dialogue entre les religions.

Dans ce contexte, les Leaders religieux et ceux qu'on appelle des Leaders d'opinion devront poursuivre et approfondir la réflexion, d'alerter, d'éduquer, car sur eux pèsent de lourdes responsabilités.

Je vous remercie de votre aimable attention, Excellence Monsieur le Ministre, Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Israël, Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop, Madame la Représentante de la Fondation Konrad Adenauer, Mesdames et Messieurs les journalistes, chers invités.

Sidy DIENG
Ancien Sénateur de la République
Président de l'ASECOD
Tél. : +(221) 77632246
Sidydieng99@gmail.com